

*Mdaaf  
Lozère*

ENQUÊTE



2010/2011



# SOMMAIRE

## **1. PRESENTATION DE L'ENQUETE**

- 1.1 L'observatoire départemental de la famille
- 1.2 Une enquête sur le thème de la citoyenneté
- 1.3 Méthodologie

## **2. PRESENTATION DES REpondANTS**

- 2.1 Les répondants
- 2.2 Situation familiale des personnes interrogées
- 2.3 Age des personnes interrogées
- 2.4 Niveau d'étude des personnes interrogées
- 2.5 Situation socioprofessionnelle des personnes interrogées

## **3. PRESENTATION DES RESULTATS**

### **3.1 Définition et notion de la citoyenneté**

- 3.1.1 Pourriez-vous définir la notion de citoyenneté ?
- 3.1.2 A quoi peut-on lier la notion de citoyenneté ?
- 3.1.3 Comment définiriez-vous la citoyenneté dans notre société actuelle ?
- 3.1.4 Quand devient-on citoyen ?
- 3.1.5 Peut-on être citoyen sans détenir la nationalité française ?
- 3.1.6 Peut-on être de nationalité française sans pour autant être considéré comme un citoyen français ?
- 3.1.7 Dans quelle situation vous sentez-vous pleinement citoyen ?
- 3.1.8 Avez-vous une attitude citoyenne dans votre vie quotidienne ?
- 3.1.9 Quelles sont, parmi ces propositions, les obligations que vous ressentez comme fondamentalement attachées à la citoyenneté ?
- 3.1.10 Peut-on perdre sa citoyenneté française ?

## **3.2 La citoyenneté européenne**

- 3.2.1 Saviez-vous, qu'en tant que citoyen européen, vous bénéficiez de droits ?
- 3.2.2 Avez-vous le sentiment d'être citoyen européen ?
- 3.2.3 La citoyenneté européenne peut-elle prendre le pas dans l'avenir sur la citoyenneté française ?

## **3.3 La citoyenneté et le lien social**

- 3.3.1 Le fait d'être citoyen français représente-t-il pour vous la manifestation d'une identité culturelle et d'une histoire commune ?
- 3.3.2 Un exclu social est-il toujours considéré comme un citoyen à part entière ?
- 3.3.3 La citoyenneté est-elle créatrice de lien social dans notre société moderne ?
- 3.3.4 Aujourd'hui ne voit-on pas apparaître une citoyenneté de seconde zone ?
- 3.3.5 Le citoyen d'aujourd'hui a-t-il toujours un rôle à jouer dans la société ?
- 3.3.6 La citoyenneté peut-elle jouer un rôle protecteur au niveau de l'égalité des chances ?

## **3.4 Citoyenneté, délinquance, incivilité, une dérive actuelle**

- 3.4.1 Existe-t-il une relation entre la délinquance et la citoyenneté, notamment au travers des actes d'incivilité ?
- 3.4.2 Quels types de faits sont pour vous des actes d'incivilité ?
- 3.4.3 Les incivilités sont-elles une défiance à l'ordre public ?
- 3.4.4 La montée des incivilités a-t-elle un lien avec la tolérance vis-à-vis des déviances mineures ?
- 3.4.5 Les actes d'incivilité conduisent-ils les citoyens à un sentiment de méfiance ?
- 3.4.6 La perte de repères chez les jeunes peut-elle entraîner une baisse du civisme donnant lieu à des violences chez les mineurs ?
- 3.4.7 La prise de conscience de la citoyenneté et le respect de la civilité peuvent-ils amener une baisse de la délinquance ?
- 3.4.8 La Lozère est-elle un département préservé de la délinquance ?
- 3.4.9 La Lozère est-elle épargnée par certaines dérives comme la baisse du civisme, les actes d'incivilité ?

### **3.5 La vision citoyenne face à la dégradation écologique, l'écocitoyenneté**

- 3.5.1 En tant que citoyen, êtes-vous sensible à la notion d'écocitoyenneté ?
- 3.5.2 Parmi ces propositions, laquelle définit le mieux pour vous l'écocitoyenneté ?
- 3.5.3 Un écocitoyen a-t-il le devoir d'assurer la protection de l'environnement par ses actions quotidiennes ?
- 3.5.4 L'écocitoyenneté facilite-t-elle la sensibilisation à la préservation de l'environnement ?
- 3.5.5 Un écocitoyen doit-il défendre la protection de l'environnement face aux autorités ?

### **3.6 L'école, le creuset de la citoyenneté**

- 3.6.1 Le rôle de l'école face au futur citoyen
- 3.6.2 La France connaît-elle actuellement une crise de la culture civique traditionnelle ?

### **3.7 La citoyenneté, un garent des droits du citoyen**

- 3.7.1 En tant que citoyen, pensez-vous avoir des droits et des devoirs à respecter ?
- 3.7.2 Les moyens d'intervention du citoyen s'exercent-ils seulement au travers de son droit de vote ?
- 3.7.3 Quels sont pour vous les droits les plus importants attachés à la citoyenneté ?
- 3.7.4 Selon vous, vos droits en tant que citoyen sont-ils bien protégés ?
- 3.7.5 Aujourd'hui, est-il facile pour un citoyen d'exercer ses différents droits ?

### **3.8 Conclusion**

- 3.8.1 Etre citoyen aujourd'hui, c'est se soucier de quels problèmes ?
- 3.8.2 La citoyenneté représente-t-elle quelque chose d'important pour vous en tant que français ?
- 3.8.3 Vous sentez-vous citoyen français ?

## **4. REFLEXIONS ET PROPOSITIONS**

- 4.1 Difficulté d'appréhension de la notion de citoyenneté
- 4.2 Reconnaissance d'une crise de la culture civique
- 4.3 La lutte contre l'incivilité

# **1. PRESENTATION DE L'ENQUETE**

# 1.1 L'observatoire départemental de la famille

La mission institutionnelle confiée à l'U.N.A.F. et aux U.D.A.F. par l'ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 est celle de « représenter officiellement les familles » et de « défendre leurs intérêts matériels et moraux »<sup>1</sup>.

Pour ce faire, chaque U.D.A.F. se doit de disposer d'une connaissance la plus complète possible des conditions de vie des familles, de leurs besoins et attentes. L'observatoire de la famille, créé en Lozère en 2002, est un des services mis en place pour cela.

## ■ Les objectifs

- Observer les familles, telles qu'elles sont, telles qu'elles vivent, telles qu'elles évoluent afin de « produire des données familiales »
- Être source de connaissances et de réflexions pour alimenter, tant en interne qu'en externe, le débat sur les propositions à faire en faveur des familles et aider les représentants U.D.A.F. dans leurs missions en leur apportant des informations avérées
- Observer pour partager une connaissance et un outil de travail :
  - au niveau national, s'inscrire dans une dynamique de développement des observatoires départementaux
  - au niveau départemental, disposer d'une information spécifique fiable et chiffrée sur les familles, accessible aux partenaires institutionnels et conforter ainsi l'U.D.A.F. dans ses relations partenariales.

## ■ Les enquêtes réalisées

- Zoom sur les familles de Lozère
- Question de temps
- Regards sur l'enfance
- Face aux événements de la vie familiale
- Familles et Santé : les nouveaux enjeux
- Solidarités familiales, solidarités publiques : quels équilibres ?
- Les familles lozériennes à l'ère du numérique
- Les besoins en aide et en information des tuteurs familiaux

---

<sup>1</sup> Code de l'action sociale et des familles

## 1.2 Une enquête sur le thème de la citoyenneté

*« Le citoyen est un être éminemment politique qui exprime non pas son intérêt individuel mais l'intérêt général. Cet intérêt général ne se résume pas à la somme des volontés particulières mais la dépasse ».* (Jean-Jacques Rousseau)

Au travers de cette enquête, l'U.D.A.F. souhaite connaître le ressenti et la perception des familles lozériennes face à la notion de citoyenneté, notamment au travers des différentes résurgences de celle-ci.

L'enquête tente d'apporter un point d'observation spécifique sur la perception de la citoyenneté des familles lozériennes. Outre l'information sur des réalités de vie portées à la connaissance des représentants familiaux et élus du département pour les conforter dans leur mission, elle permet au regard des études nationales existantes sur le sujet de révéler des particularités lozériennes.

## 1.3 Méthodologie

L'observatoire de la famille souhaite centrer son étude sur la perception de la citoyenneté au travers de différents aspects, tels les droits et devoirs du citoyen, la citoyenneté européenne, l'écocitoyenneté, l'école face au futur citoyen, les actes d'incivilité...

Les questionnaires (396 au total) ont été diffusés sur l'ensemble du département entre les mois d'août et d'octobre 2010 auprès d'un panel représentatif de la population lozérienne. Ont participé à l'enquête 178 personnes âgées de plus de 18 ans, soit 45% des membres du panel.

La représentativité de l'échantillon est assurée selon la méthode des quotas qui repose sur les données disponibles du dernier recensement de la population lozérienne réalisé par l'I.N.S.E.E.



# **2. PRESENTATION DES REPONDANTS**

## 2.1 Les répondants

**81%** des personnes ayant accepté de répondre à l'enquête sur la citoyenneté sont des femmes.

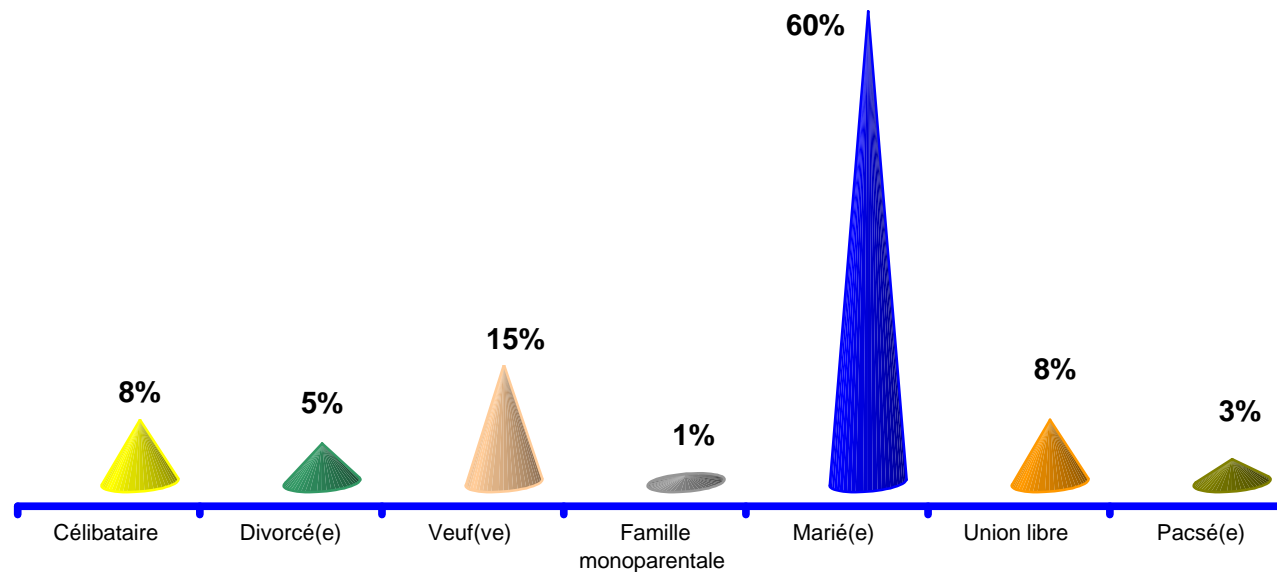
Ce phénomène, apparu lors des précédentes enquêtes de l'observatoire de la famille, révèle que ce sont essentiellement les femmes qui répondent pour leur famille.

**72%** sont des personnes vivant en couple.

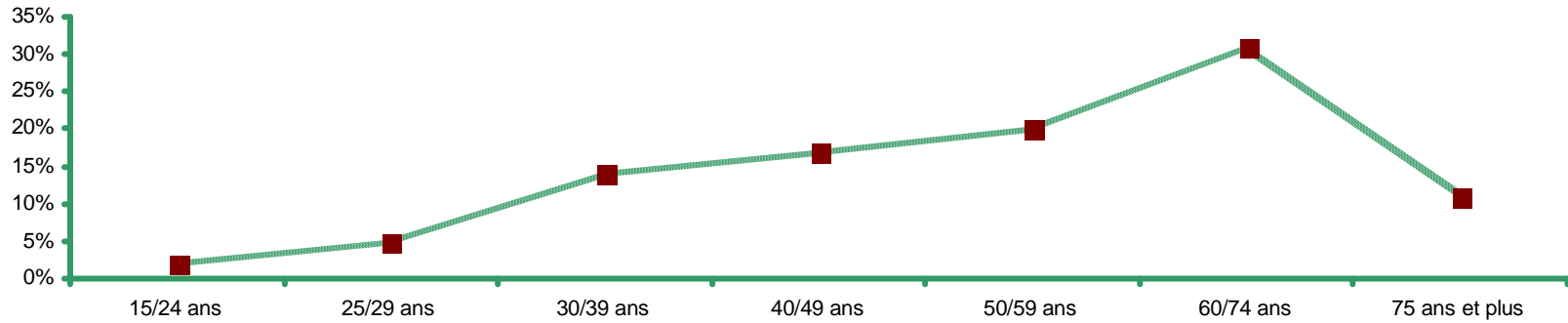
**28%** sont des personnes vivant seules dont 30% sont des célibataires, 50% sont des personnes veuves.

Les familles monoparentales et les divorcés représentent 20% d'entre elles.

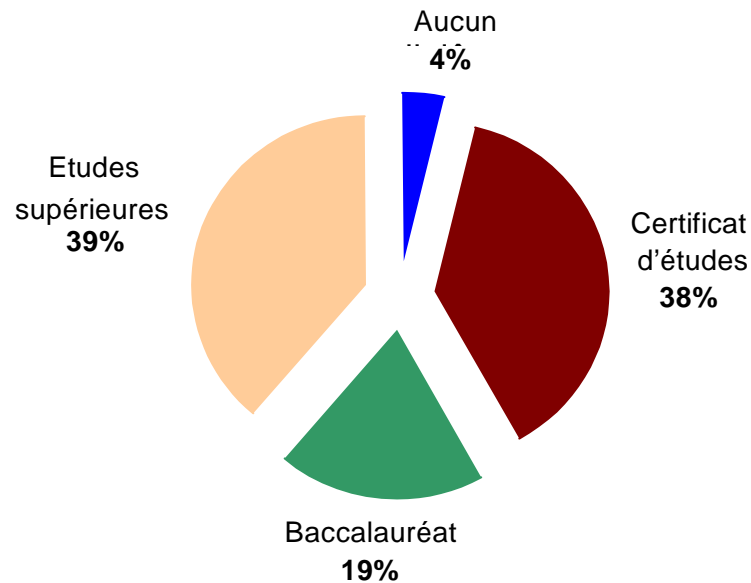
## 2.2 Situation familiale des personnes interrogées



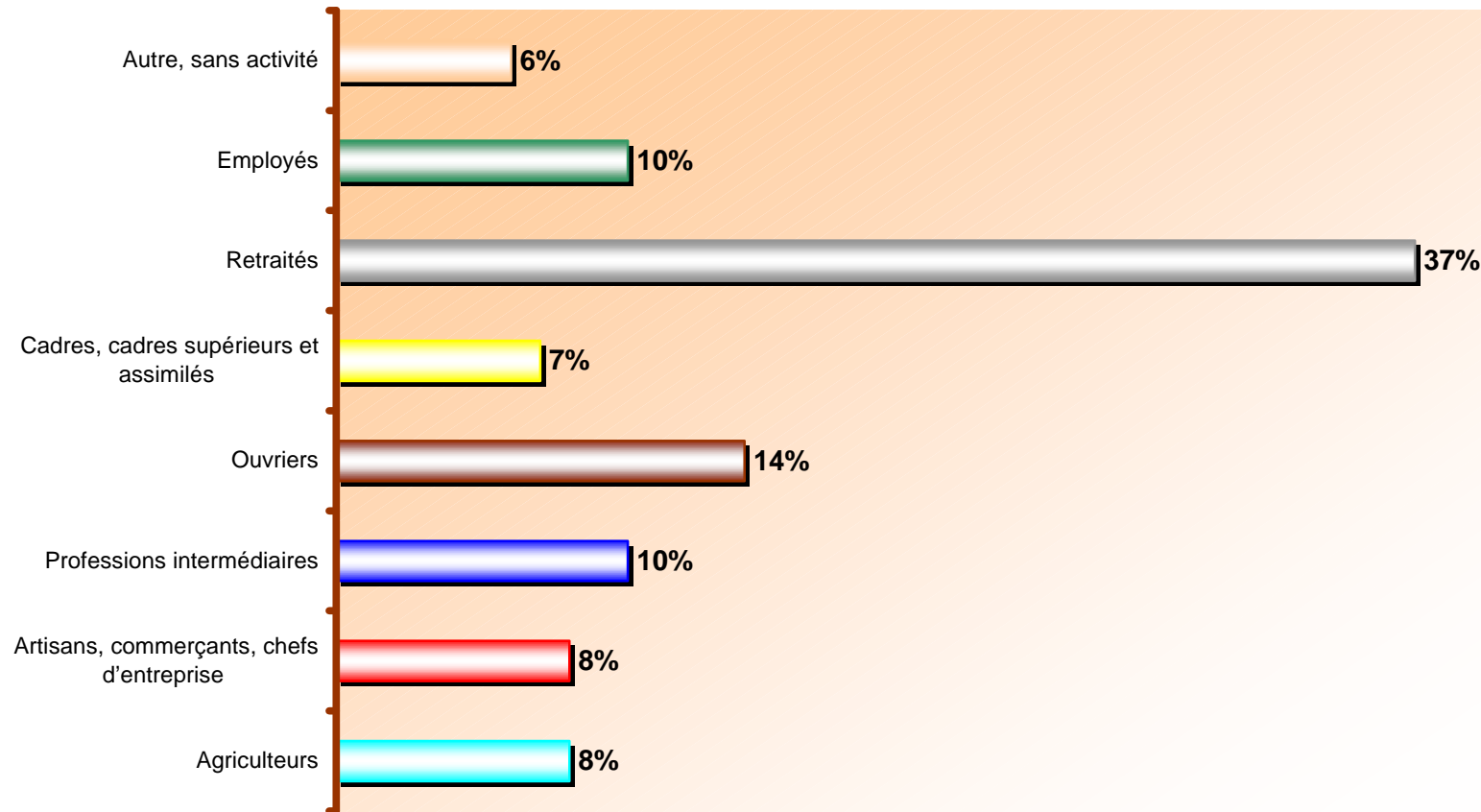
## 2.3 Age des personnes interrogées



## 2.4 Niveau d'étude des personnes interrogées



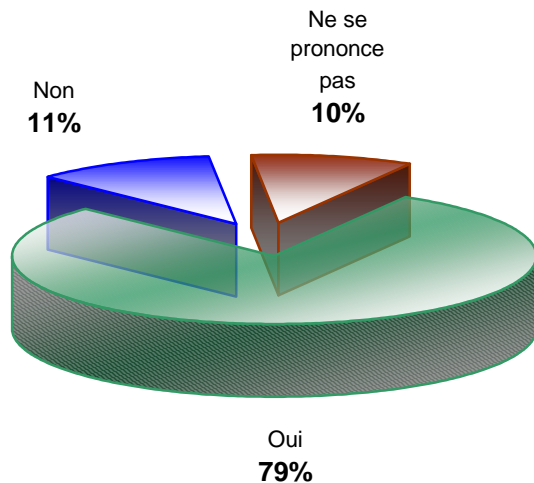
## 2.5 Situation socioprofessionnelle des personnes interrogées



# **3. PRESENTATION DES RESULTATS**

## 3.1 Définition et notion de la citoyenneté

### 3.1.1 Pourriez-vous définir la notion de citoyenneté ?



C'est une large majorité qui pense être en mesure de définir la notion de citoyenneté, pourtant cette définition n'est pas une chose aisée puisque de nombreuses définitions existent.

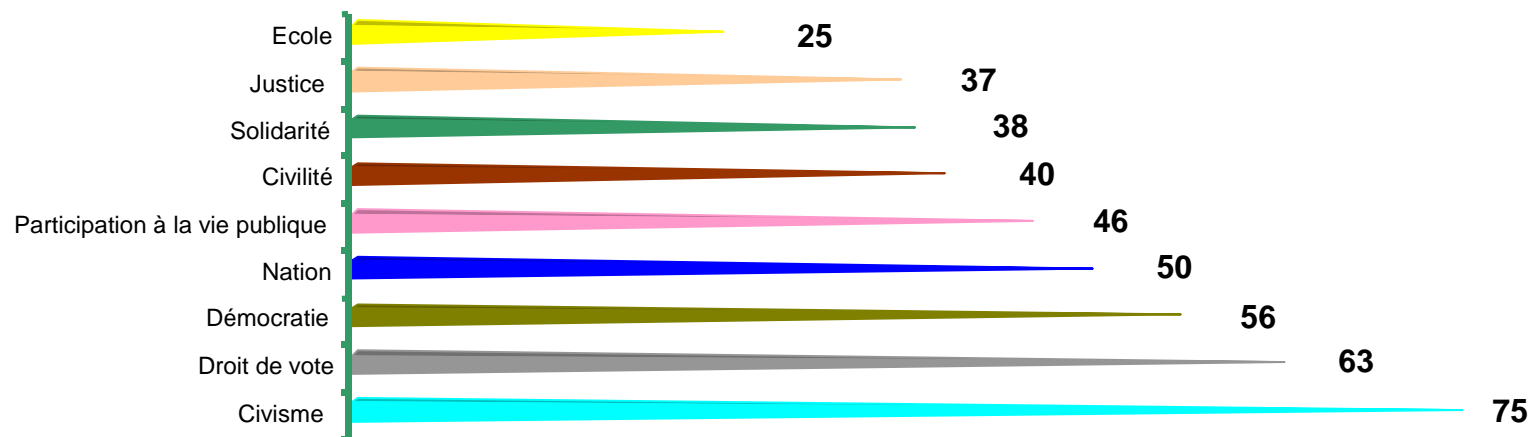
Ici nous tenterons de donner une définition générale à savoir : « *La citoyenneté permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société, d'un Etat et de participer à la vie politique* ». Elle est le statut juridique qui permet à un individu de devenir citoyen, elle donne accès à l'ensemble des droits politiques, tout en créant des devoirs lui permettant de participer à la vie civique d'une société ou d'une communauté politique, par opposition au fait d'être un simple résident. En général, on liera la citoyenneté au droit de vote.

Dans une société démocratique, la citoyenneté est également l'une des composantes du lien social, notamment par l'égalité des droits qui lui est associée.

Afin d'être le plus complet possible et d'éclaircir la notion de citoyenneté, il convient de définir également la notion de citoyen : « *Un citoyen est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat dont il est ressortissant. Il bénéficie des droits civiques et politiques et doit accomplir des devoirs envers cet Etat. La qualité de citoyen est liée à l'obtention de la nationalité, ainsi que la nécessité d'être majeur pour le citoyen* ».

***Pour conclure, chaque citoyen exerce à sa façon la citoyenneté telle qu'elle est établie par les lois et intégrée dans l'ensemble des mœurs de la société à laquelle il appartient.***

### 3.1.2 A quoi peut-on lier la notion de citoyenneté ?



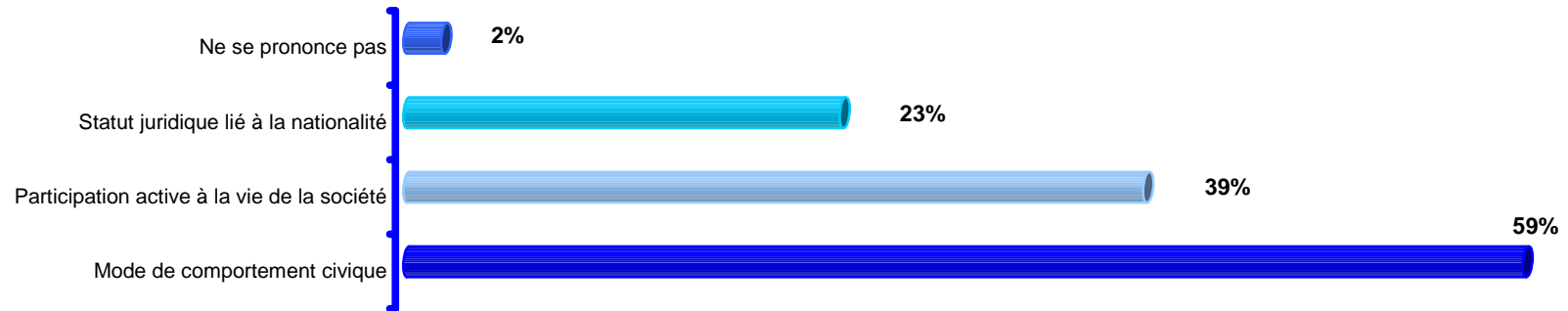
Au travers de ces réponses, on retrouve une certaine logique. Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté se définit aussi par des valeurs. On peut en évoquer au moins trois, traditionnellement attachées à la citoyenneté et qui sont mises en avant par les membres du panel :

- **Le civisme** (75% des répondants) consiste à respecter et faire respecter les lois et les règles en vigueur mais également avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- **La civilité** (40% des répondants), c'est une attitude de respect à la fois à l'égard des autres citoyens (exemple : politesse) mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (exemple : transports publics).
- **La solidarité** (38% des répondants) consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques (exemple : impôt redistributif). Dans ce cadre précis, la solidarité est directement liée à la notion de citoyenneté.

Au travers de ces trois valeurs, la citoyenneté prend tout son sens en ne se limitant pas au seul exercice du droit de vote (63% des répondants).

La citoyenneté est aussi une composante du lien social (38% des répondants). C'est en particulier l'égalité de droits, associée à la citoyenneté, qui fonde le lien social dans la société démocratique moderne. Les citoyens d'une même nation forment une communauté politique.

### 3.1.3 Comment définiriez-vous la citoyenneté dans notre société actuelle ?



Au travers de ces résultats, on se rend compte de l'attachement des répondants à la notion de civisme, puisque 59% des membres du panel ont vu dans la citoyenneté un mode de comportement civique.

Un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote. C'est à ce moment précis que le citoyen apporte sa contribution majeure à la société.

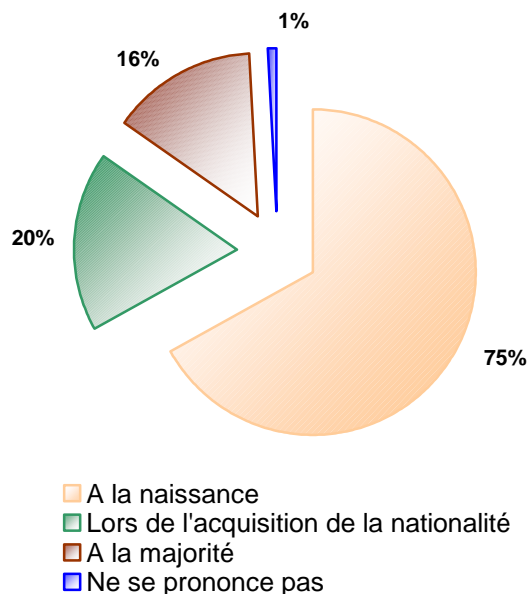
En dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et ainsi tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, venir en aide aux autres ou influencer la politique nationale (on retrouve ici l'opinion de 39% des répondants, à savoir la définition de la citoyenneté comme une participation active à la vie de la société).

L'attitude individuelle des citoyens est primordiale car les comportements de civisme (politesse, respect des biens publics...) sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société.

***La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique comme une participation à la vie de la cité.  
Le statut juridique du citoyen est un statut de liberté.***



### 3.1.4 Quand devient-on citoyen ?



En France, la citoyenneté est liée à la détention de la nationalité française qui s'acquiert soit par le droit du sang, soit par le droit du sol, soit par la procédure dite de naturalisation et par le mariage.

D'un point de vue juridique, la nationalité est une condition nécessaire, mais attention, elle n'est pas suffisante pour acquérir la citoyenneté. Il faut aussi jouir de ses droits civils et politiques.

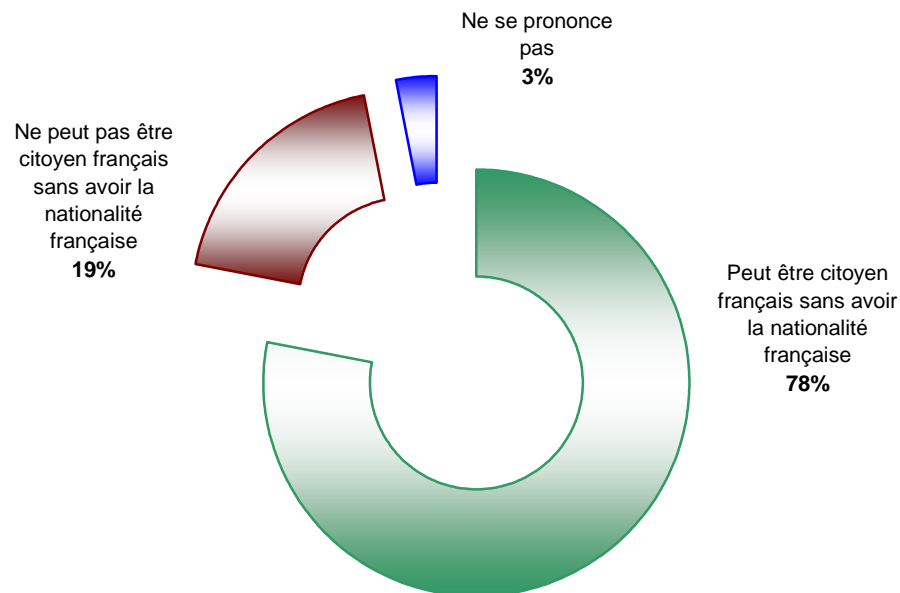
Ainsi, un enfant de nationalité française ne deviendra citoyen français qu'à partir de l'âge de 18 ans, âge de l'acquisition de la majorité permettant au nouveau citoyen de voter.

Le panel a une vision erronée puisque 75% pensent que l'on devient un citoyen dès la naissance. Or, pour être pleinement citoyen, il faut détenir la nationalité française (20% des répondants) et être majeur (16% des répondants).

Cette question fait apparaître la difficulté pour les répondants de définir les différentes composantes qui forment la citoyenneté.

***Pour beaucoup d'entre eux, on devient automatiquement citoyen français dès la naissance sur le territoire. Or comme on peut le voir, l'acquisition de la citoyenneté est un processus bien plus complexe.***

### 3.1.5 Peut-on être citoyen français sans détenir la nationalité française ?



Pour 78% des répondants, la nationalité française n'est pas nécessaire pour être un citoyen français.

Or, l'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 (texte fondateur de la Ve République) stipule clairement : « *l'accès à la citoyenneté se confond avec la jouissance de la nationalité* ».

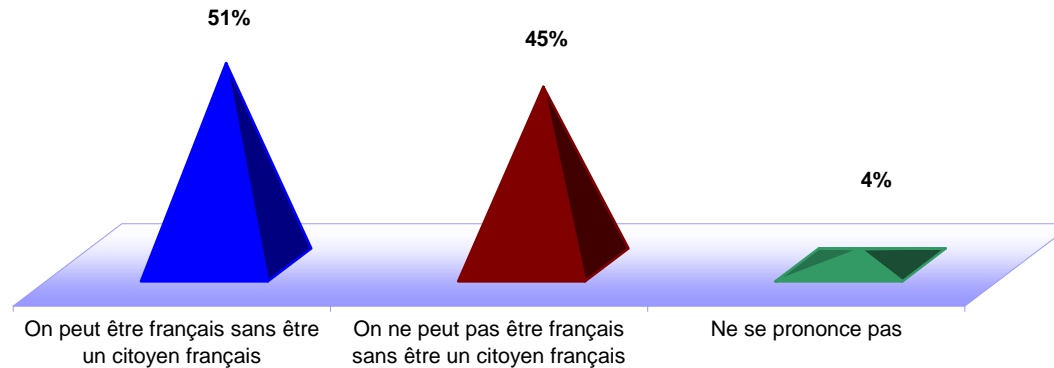
Ainsi, pour être citoyen français, il est obligatoire de détenir la nationalité française.

Une nouvelle fois, la majorité du panel a une vision erronée quant aux conditions nécessaires pour obtenir la citoyenneté française.

Seulement 19% des répondants donnent la bonne réponse à savoir que l'on ne peut pas être citoyen français sans avoir la nationalité française. Par contre, 78% pensent que l'on peut être citoyen sans avoir la nationalité française. Attention, cela ne signifie pas que les étrangers n'ont pas de droits sur notre territoire ; tous jouissent de droits économiques et sociaux, comme l'éducation, la protection sociale...

***Cette question met en exergue toute la difficulté, pour le panel, à appréhender les éléments fondateurs de la citoyenneté.***

### 3.1.6 *Peut-on être de nationalité française sans pour autant être considéré comme un citoyen français ?*



51% des membres du panel pensent que l'on peut être de nationalité française sans être citoyen français.

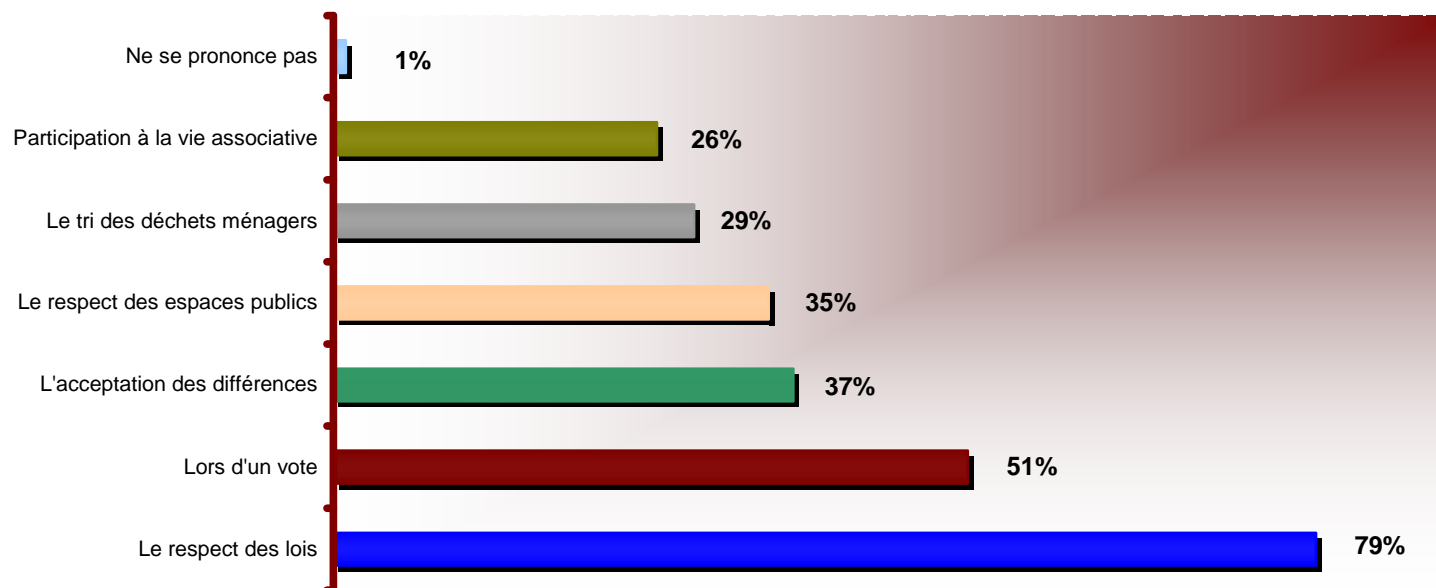
Effectivement, on peut être de nationalité française et ne pas être un citoyen français. Un enfant français jusqu'à ses 18 ans, c'est-à-dire sa majorité, ne dispose pas du droit de vote. Il n'est donc pas un citoyen. Il deviendra citoyen français à part entière que lorsqu'il aura la capacité de voter le jour de ses 18 ans.

Toute personne qui détient la nationalité française mais qui ne jouit plus de ses droits civils et politiques n'est plus considérée comme un citoyen français. Dans ce cas, nous pouvons citer l'exemple d'une personne incarcérée dont le juge a décidé d'assortir sa peine d'une privation des droits civiques.

Tout de même, 45% des personnes pensent que l'on ne peut pas être français sans être un citoyen français, ce qui représente quasiment la moitié des répondants. Une nouvelle fois, la difficulté d'appréhension de la citoyenneté ressort clairement des données statistiques.

***On réalise avec ces différentes réponses que la citoyenneté dépasse le simple cadre de l'obtention de la nationalité française.***

### 3.1.7 Dans quelle situation vous sentez-vous pleinement citoyen ?



Pour les personnes interrogées, la notion principale rattachée à la citoyenneté est le respect des lois par le citoyen.

51% des répondants se sentent pleinement citoyens lors de l'exercice de leur droit de vote. Il est vrai que le droit de vote est un des droits fondamentaux du citoyen, comme on a pu le voir précédemment. Il est l'une des principales résurgences du pouvoir du citoyen, notamment au travers de sa capacité d'expression face aux pouvoirs publics.

On retrouve un certain équilibre concernant les réponses suivantes : 37% se sentent pleinement citoyens au travers de l'acceptation des différences, 35% face au respect des espaces publics, 29% en réalisant le tri des déchets ménagers et pour finir 26% en participant à la vie associative.

***Ce qui ressort de cette interrogation, c'est l'attachement des personnes interrogées face aux valeurs fondamentales que sont le respect des lois et le droit de vote du citoyen.***

### **3.1.8 Avez-vous une attitude citoyenne dans votre vie quotidienne ?**

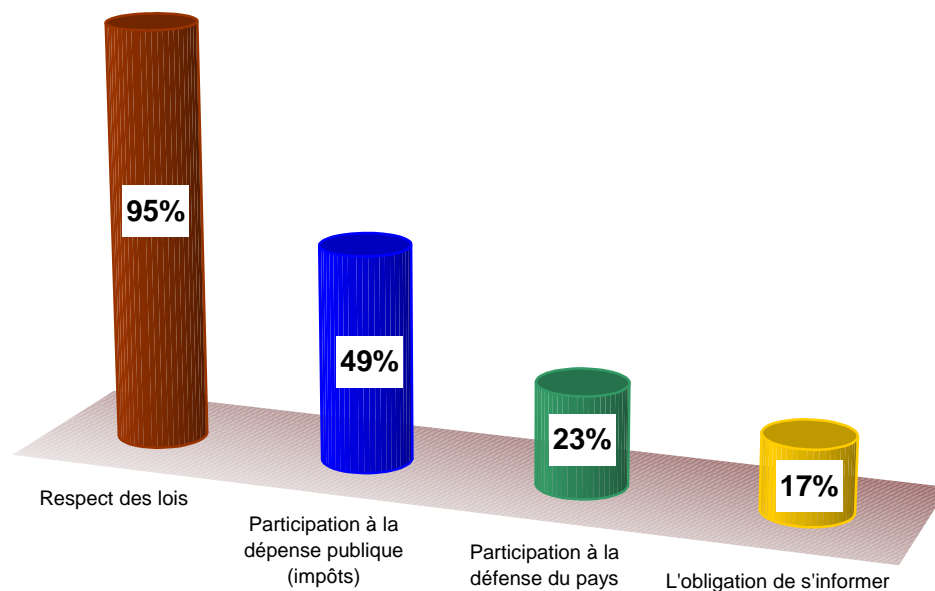
**96%** des personnes interrogées pensent avoir une attitude citoyenne dans leur vie quotidienne, **3%** ne se prononcent pas. Seulement **1%** du panel pense ne pas avoir une attitude citoyenne dans sa vie quotidienne.

Ici, la question principale est de savoir à quoi correspond ou comment peut-on définir une attitude citoyenne.

Avoir une attitude citoyenne, c'est avoir des droits et des devoirs attachés à cette condition et les respecter. De plus, il est important de respecter les droits des autres. C'est également essayer au quotidien de ne pas penser qu'à soi. Il faut arriver à intégrer la notion d'intérêt général pour le bien de la communauté. Voilà la notion actuelle d'une attitude citoyenne en France.

***Cette question d'une attitude citoyenne dans la vie quotidienne est mise à mal par la multiplication d'actes d'incivilité qui remettent en cause l'idée de citoyenneté, mais nous développerons ce point ultérieurement.***

### 3.1.9 Quelles sont, parmi ces propositions, les obligations que vous ressentez comme fondamentalement attachées à la citoyenneté ?



Les personnes interrogées pouvaient choisir plusieurs réponses.

Une très forte majorité des répondants (95%) affirme que le respect des lois est l'obligation la plus importante pour un citoyen. Il est clairement établi que le panel attache une importance toute particulière à la dualité citoyen et loi.

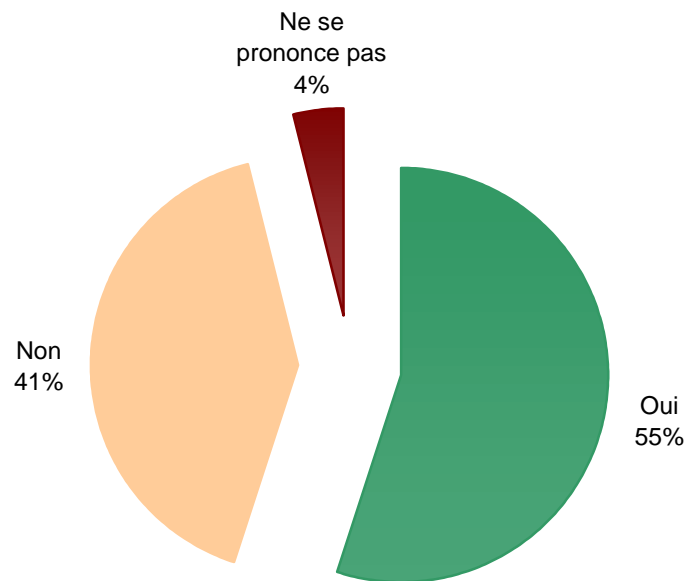
Il est vrai que le citoyen a le devoir de respecter la loi, mais peut-on en donner une raison précise ?

Si les citoyens doivent respecter la loi, c'est essentiellement pour deux raisons :

- Les citoyens sont, au moins indirectement, les auteurs des lois.  
En effet, l'article 3 de la Constitution de 1958 précise que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants (ex : les parlementaires) et par la voie du référendum. Par ces deux modes d'expression (élection de leurs représentants, vote d'une loi directement par procédure référendaire), les électeurs sont à l'origine des lois en vigueur en France.  
Dans ces conditions, ils sont moralement contraints de les respecter dans leur vie quotidienne, qu'il s'agisse de textes ayant trait à leur vie privée ou de textes relatifs à leur vie professionnelle. L'auteur, même indirect, d'une loi, ne peut se dispenser de son application.
- Les citoyens sont obligés de respecter les lois afin de permettre une vie en société organisée et d'éviter le développement de la loi du plus fort.  
On serait alors dans une situation proche d'une véritable anarchie, chacun agissant selon son bon vouloir, sans souci de la règle commune.  
L'obligation pour tous les citoyens de respecter les lois est la meilleure assurance que la liberté, les droits et la sécurité de chacun d'eux soient garantis de manière effective.

***On s'aperçoit donc de la nécessité qui incombe clairement au citoyen de respecter la loi vis-à-vis notamment de la bonne marche de sa société (on retrouve encore ici la notion d'intérêt général).***

### 3.1.10 Peut-on perdre sa citoyenneté française ?



Pour 55% du panel, il est possible de perdre sa citoyenneté française.

Effectivement, dans certaines circonstances, un citoyen peut se voir privé de son droit de vote et de son droit d'éligibilité, ceci entraînant de facto la perte de la citoyenneté.

On citera deux cas précis entraînant la perte de la citoyenneté :

- Certaines infractions pénales, en raison de leur gravité, sont sanctionnées non seulement par des peines très lourdes, mais aussi par la privation du droit de vote et d'éligibilité.
- Le droit de vote et d'éligibilité sont également retirés aux personnes dont l'état mental est très défaillant.

Ainsi n'ayant plus leur droit de vote (moyen d'expression du citoyen), ces personnes ne sont plus considérées comme des citoyens français.

***On réalise ici la place prépondérante accordée au droit de vote dans la définition même du citoyen.***



## 3.2 La citoyenneté européenne

### 3.2.1 Saviez-vous, qu'en tant que citoyen européen, vous bénéficiez de droits ?

**90%** des interrogés répondent par l'affirmative concernant l'existence de droits en tant que citoyen européen.

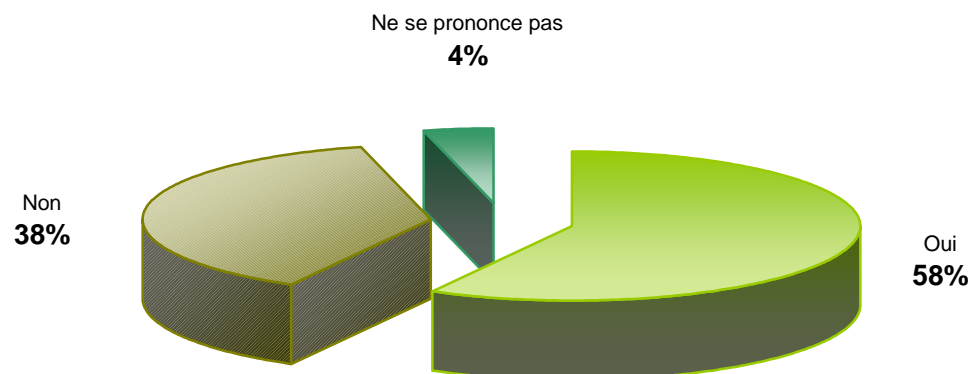
En 1992, avec le Traité de MAASTRICHT, il a été mis en place une véritable reconnaissance de la citoyenneté européenne. De ce fait, les citoyens européens disposent de droits liés à leur citoyenneté et garantis par les traités (articles 17 à 22 du traité instituant la communauté européenne) :

- Le droit de circuler, de séjourner, de travailler et d'étudier sur le territoire des autres pays membres, reconnu aux actifs et inactifs (étudiants, retraités...)
- Des droits civiques et politiques : droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen dans l'Etat membre où ils résident, droit de pétition devant le Parlement européen
- Certaines garanties juridiques : la protection consulaire par un autre Etat membre sur le territoire d'un pays tiers, non membre de l'Union européenne si le leur n'y est pas représenté, le droit d'adresser au médiateur européen une plainte contre un acte de mauvaise administration commis par une institution européenne.

On peut également ajouter que les Européens (citoyens ou non de l'Union européenne) ont aussi des droits fondamentaux (civils, politiques, économiques et sociaux) que l'Union européenne s'engage à respecter (article 6 du Traité sur l'Union européenne).

***Les réponses démontrent que la majorité du panel a bien intégré l'existence de droits associés à la citoyenneté européenne.***

### 3.2.2 Avez-vous le sentiment d'être citoyen européen ?



Il apparaît que des millions d'européens vivent au quotidien leur citoyenneté européenne sans réellement la percevoir, ce que démontre par ailleurs les réponses à la question précédente (cf. question 3.2.1). Ils travaillent ou résident dans un Etat de l'Union européenne où ils ne sont pas nés, et justement, s'ils peuvent réaliser cela, c'est qu'ils sont reconnus comme des citoyens européens.

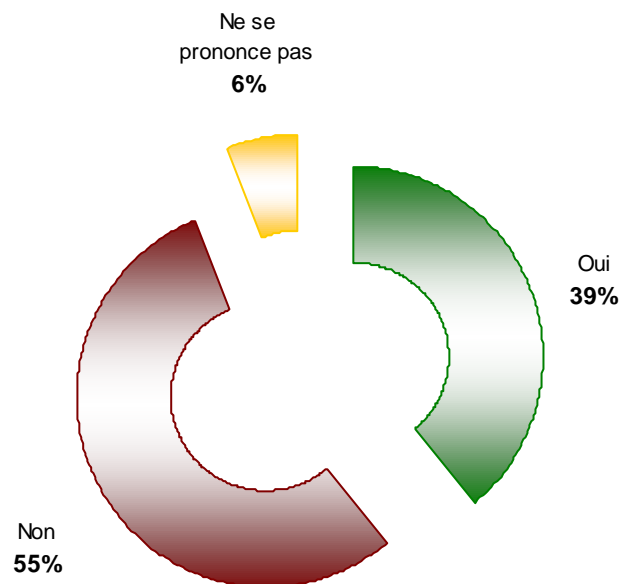
La liberté de circulation reste l'un des piliers de la citoyenneté européenne. Il apparaît notamment que les droits associés à la mobilité sont les mieux connus par les Français.

Autre aspect le plus visible de cette citoyenneté : les droits politiques dont jouissent ses titulaires.

Il suffit d'être citoyen d'un Etat membre pour bénéficier de la citoyenneté européenne, ce qui pose la question des résidents qui n'ont pas la citoyenneté. On peut donner des exemples concrets, prenons le cas du programme européen jeunesse en action (PEJA) qui a pour but de promouvoir la citoyenneté européenne. Le PEJA, au travers d'actions précises, tente de développer la citoyenneté européenne et la compréhension mutuelle des jeunes.

***On ressent de la part des dirigeants européens le désir de mettre en avant et même de promouvoir la citoyenneté européenne.***

### 3.2.3 La citoyenneté européenne peut-elle prendre le pas dans l'avenir sur la citoyenneté française ?



Pour 55%, la citoyenneté nationale reste prépondérante sur la citoyenneté européenne. 39% pensent que, dans l'avenir, la citoyenneté européenne prendra le pas sur la citoyenneté nationale.

On pourrait même aller plus loin en parlant de l'apparition d'un nouveau débat concernant la possibilité du développement d'une citoyenneté mondiale. Cette nouvelle forme de citoyenneté est rendue plus facile par l'évolution technologique (développement d'Internet...).

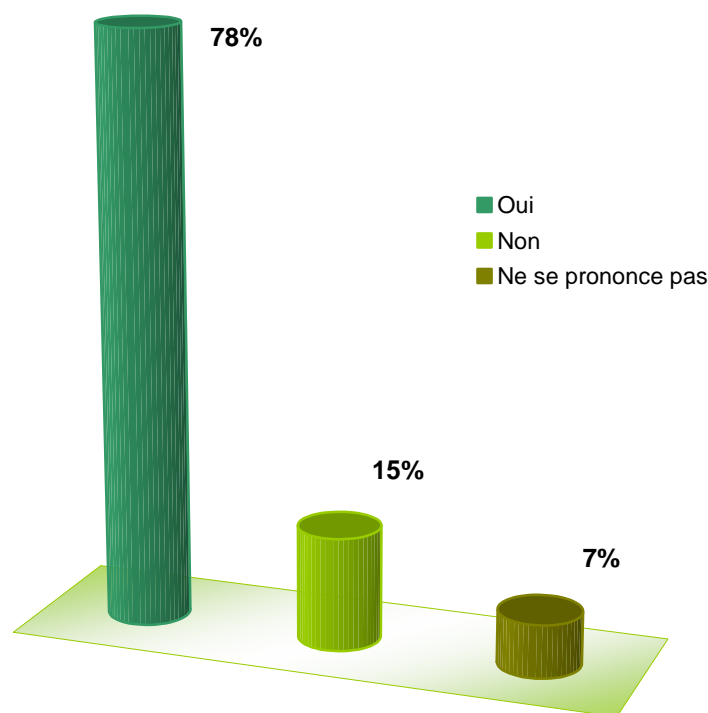
Les manifestations lors des grands sommets mondiaux (réunions de l'Organisation mondiale du commerce, du G8...) ont donné l'apparence d'une naissance d'une opinion publique internationale. Néanmoins, si cette opinion s'exprime, les instruments de la citoyenneté n'existent pas au niveau mondial : pas de droit de vote, pas d'enceinte parlementaire légitime, pas d'exécutif clairement identifiable, et pas non plus de pouvoir judiciaire unifié.

Pour le panel, la citoyenneté reste intimement attachée à un Etat dont le citoyen est ressortissant, et non à une entité comme l'Union européenne dans laquelle le citoyen semble avoir plus de mal à se projeter.

***Les membres du panel se sentent citoyens français bien avant d'être citoyens de l'Union européenne.***

## 3.3 La citoyenneté et le lien social

### 3.3.1 Le fait d'être citoyen français représente-t-il pour vous la manifestation d'une identité culturelle et d'une histoire commune ?



78% des répondants voient dans la citoyenneté la manifestation d'une identité commune.

On parle d'identité commune, car les citoyens ont tous la même nationalité. Ce lien juridique qui lie une personne à un pays est commun à l'ensemble des citoyens, quelle que soit la façon dont ils ont acquis la nationalité (droit du sang, droit du sol, naturalisation, mariage). Il est le signe que l'on fait partie d'un groupe.

La citoyenneté manifeste aussi le rattachement à une même communauté politique, nation... Elle permet de voter et d'être élu.

Il faut toutefois mettre à part le cas des ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne qui peuvent voter aux élections municipales et européennes, bien que ne possédant pas la nationalité et donc la citoyenneté française.

Pour terminer, la citoyenneté française est également la manifestation d'une identité culturelle et d'une histoire commune. En France, les citoyens partagent l'héritage de moments essentiels tels que la Révolution, les guerres mondiales, l'Occupation, la Résistance.

***La citoyenneté va de pair avec la construction de la mémoire d'épisodes marquants d'une histoire nationale.***

### **3.3.2 Un exclu social est-il toujours considéré comme un citoyen à part entière ?**

C'est une large majorité (**89%**) qui signifie qu'un exclu social est toujours considéré comme un citoyen.

Pour **9%**, un exclu social n'est plus considéré comme un citoyen à part entière.

La notion d'exclusion sociale est apparue au début des années 90 dans un contexte de mutations socio-économiques qui engendraient pour de nombreux individus un affaiblissement, voire une rupture des liens sociaux.

Les sources de l'exclusion sont diverses et peuvent se cumuler. L'origine est souvent liée à la perte d'un emploi ou de protection sociale, à une situation de grande pauvreté. Mais ce processus résulte aussi parfois d'un isolement provoqué par une fragilisation ou par une absence de liens familiaux (divorce...) et d'échanges sociaux.

La question est de savoir, si les personnes qui connaissent la pauvreté, qui sont au chômage et exclues de la sphère d'intégration que constitue le travail, sont encore en mesure d'exercer pleinement leur droit et devoir de citoyens. Selon le panel, une nette majorité affirme qu'un exclu social reste un citoyen à part entière.

On peut noter le rôle prépondérant que doit jouer l'Etat. En effet, l'action de l'Etat en faveur de la réduction des inégalités sociales doit être envisagée comme une condition et une conséquence de l'affirmation de l'égalité des citoyens et de l'exercice concret de la citoyenneté. Le principal problème reste que l'exclusion remet en cause la citoyenneté sociale des exclus. On réalise qu'un exclu social, s'il ne perd pas sa citoyenneté, peut rencontrer différents problèmes dans l'exercice des droits attachés à sa citoyenneté.

***L'exclusion demeure aujourd'hui au centre du débat public.***

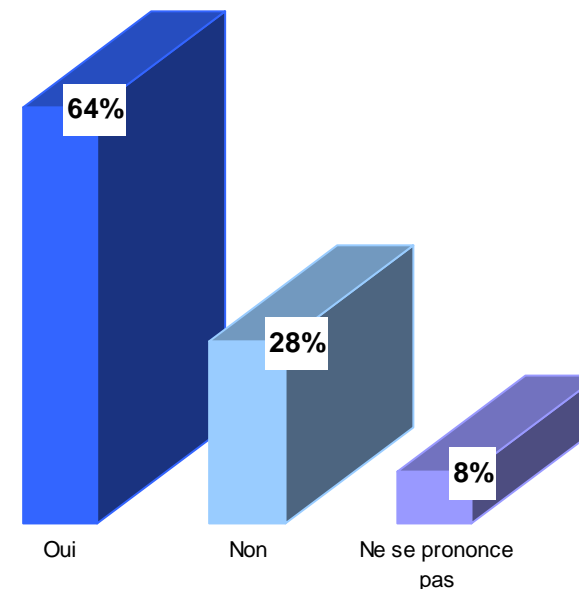
### 3.3.3 La citoyenneté est-elle créatrice de lien social dans notre société moderne ?

Les résultats de l'enquête semblent montrer que le panel accorde à la citoyenneté un véritable rôle de créateur de lien social (64% des répondants). En analysant les résultats, on se rend compte que plus d'un quart (28%) des personnes interrogées ne voit pas dans la citoyenneté un créateur de lien social.

Il apparaît dans les courants de pensée sociologique que la citoyenneté fonde une certaine forme de lien social entre les citoyens. Il est vrai qu'être citoyen passe également par la nécessité de participer à la vie du quartier, de la ville ou du département par exemple. La vie associative est un des éléments importants de l'action citoyenne.

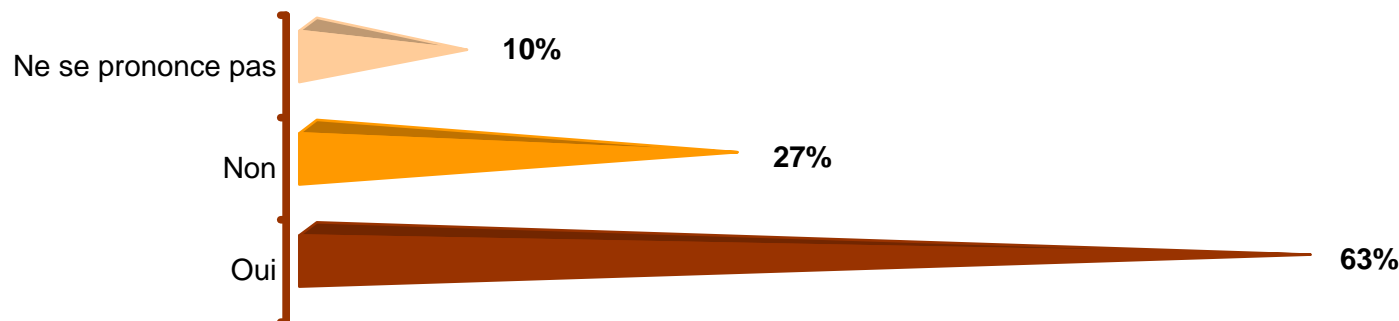
Les citoyens sont amenés à se rencontrer. Lors de ces rencontres, dans le milieu associatif par exemple, un lien se tisse entre les différents membres de l'association. On peut donc envisager la citoyenneté comme créatrice de lien social au travers des missions qui incombent à tout bon citoyen, membre actif de sa société.

Bien sûr, cette logique ne fonctionne que si l'on est en face de citoyens prenant à cœur et respectant les droits et devoirs qui résultent de leur statut de citoyen. C'est au travers du citoyen idéal que la citoyenneté pourra créer un véritable lien social entre les citoyens.



***Dans une société où le citoyen se trouve dans une certaine forme de repli sur soi ou encore face à une « apathie citoyenne », le lien social peut se trouver détérioré.***

### 3.3.4 Aujourd'hui ne voit-on pas apparaître une citoyenneté de seconde zone ?



63% des personnes interrogées pensent que dans notre société actuelle apparaît une forme de citoyenneté de seconde zone. On notera tout de même que 10% des personnes interrogées ne se prononcent pas sur cette question.

Quand on évoque la citoyenneté de seconde zone, ceci nous renvoie à la notion d'exclusion que nous avons évoquée précédemment.

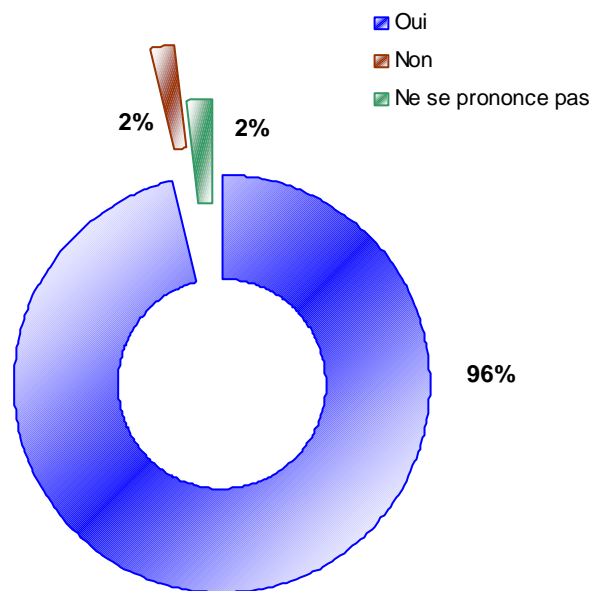
L'exclusion est un processus de marginalisation, elle remet en cause la citoyenneté sociale. Un exclu est toujours un citoyen au sens juridique du terme, puisque toute personne majeure ayant la nationalité française, est un citoyen français. Mais l'exercice des droits politiques, comme le vote, peut se révéler impossible lorsqu'on ne dispose pas d'un domicile fixe qui permet l'inscription sur les listes électorales. Ceci révèle donc, pour les exclus, une difficulté à pouvoir exercer leur droit en tant que citoyen d'où l'émergence de cette forme de citoyenneté de seconde zone.

P. HASSENTEUFEL met en avant que les politiques d'insertion soulèvent des interrogations concernant l'existence d'une citoyenneté de seconde zone. Ces mesures n'ont pas enrayé la remise en cause de la citoyenneté effective en l'absence d'un retour à une pleine utilité sociale par le travail.

Si on peut synthétiser la notion de « citoyenneté de seconde zone », elle révélera la difficulté pour un citoyen français d'exercer ses droits de par l'impact de sa situation personnelle (chômage, problèmes financiers...).

***C'est au travers de cette impossibilité pour le citoyen d'exercer ses droits et devoirs que semble apparaître cette « citoyenneté de seconde zone ».***

### 3.3.5 Le citoyen d'aujourd'hui a-t-il toujours un rôle à jouer dans la société ?



Une large majorité (96%) souligne que le citoyen a un rôle à jouer dans la société.

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civils et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif).

Ainsi, un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote. C'est à ce moment précis que le citoyen apporte sa contribution majeure à la société. En votant, mais aussi en se faisant élire, il fait valoir son point de vue, change ou confirme les gouvernants, ou encore (dans le cadre du référendum) décide des grandes orientations de la politique nationale.

Mais, en dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Par exemple, ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

***Le citoyen se doit de jouer un rôle dans la société d'aujourd'hui, au travers des droits et devoirs qui lui incombent.***



### **3.3.6 La citoyenneté peut-elle jouer un rôle protecteur au niveau de l'égalité des chances ?**

**81%** des répondants pensent que la citoyenneté joue un rôle protecteur dans le cadre du respect de l'égalité des chances.

**17%** ne voient pas en elle une protectrice de l'égalité des chances.

Il est vrai qu'au vu des droits liés à la citoyenneté, celle-ci revêt un caractère de protection de l'égalité des chances. Ceci est mis en valeur au travers de la politique gouvernementale qui a mis en place un processus de promotion de la citoyenneté et de l'égalité des chances. Il s'articule autour de deux dispositifs complémentaires :

- Au niveau national, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (H.A.L.D.E.) mène des actions pour promouvoir une réelle égalité des chances, entreprend des actions de sensibilisation et de formation pour faire évoluer les pratiques et les mentalités.
- Au niveau départemental, la Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la Citoyenneté (C.O.P.E.C.) entreprend les mêmes actions que la H.A.L.D.E. mais à son niveau géographique.

***Au travers de ces deux institutions, on entrevoit la complémentarité et la dualité de ces deux notions, à savoir le rôle de la citoyenneté face au respect de l'égalité des chances.***

## 3.4 Citoyenneté, délinquance, incivilité, une dérive actuelle

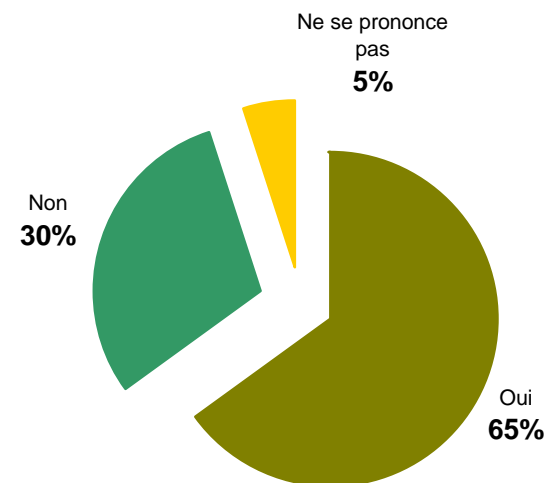
### 3.4.1 Existe-t-il une relation entre la délinquance et la citoyenneté, notamment au travers des actes d'incivilité ?

Pour 65% des personnes interrogées, le lien entre délinquance et citoyenneté existe. Ce lien semble résulter des actes appelés incivilités.

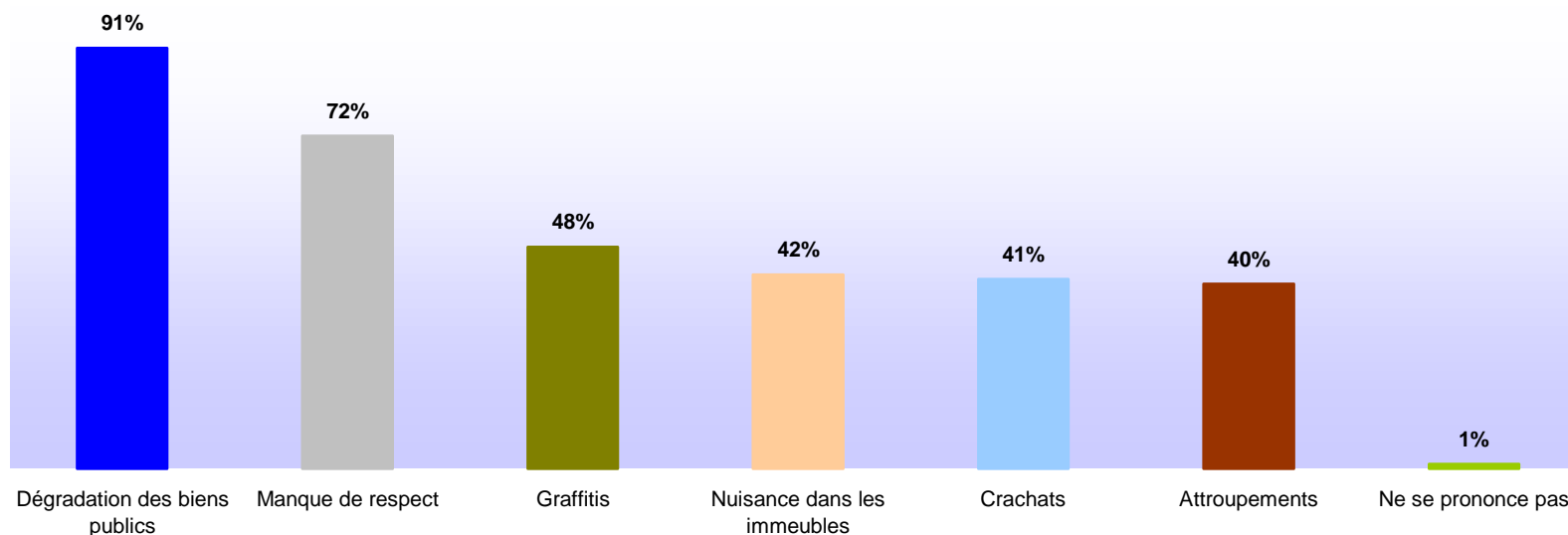
Le terme incivilité est né des travaux de deux chercheurs KELLING et WILSON se basant sur la théorie dite de la vitre brisée. La définition du terme incivilité n'est pas aisée. Sébastien ROCHÉ, chercheur français, la définit comme : « *un ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance* ».

Ainsi, la citoyenneté qui joue un rôle important dans le caractère apaisé de la société, se voit remise en cause par ces incivilités conduisant à un sentiment de méfiance de la société.

***De nombreux sociologues, notamment KELLING et WILSON, voient dans ces incivilités résultant du non respect des valeurs citoyennes, les prémises d'une future délinquance.***



### 3.4.2 Quels types de faits sont pour vous des actes d'incivilité ?



Les résultats mettent en avant deux types d'actes d'incivilité : la dégradation des biens publics (91%) et le manque de respect (72%).

Sébastien ROCHÉ dans sa définition des incivilités donne une liste exhaustive des comportements qu'elles recouvrent : crachats, graffitis sur les murs des villes, dégradation des biens publics, attroupements d'individus potentiellement menaçants, bruit dans les immeubles d'habitation, insultes dans la vie quotidienne, manque de respect envers les personnes âgées...

Mais, de cette notion sociologique et de cette liste d'actes résulte une difficulté. Il apparaît clairement que cette notion englobe à la fois des comportements gênants, mais qui ne sont pas pénalement sanctionnés, et d'autres qui constituent de vraies infractions. De ce fait, des débats ont lieu autour de cette notion. Certains considèrent que l'expression masque de réelles infractions et une partie de la délinquance, d'autres s'opposent à cette formulation qui aboutirait à l'établissement d'un appareil répressif public et privé.

***Il est nécessaire de prendre conscience de la difficulté à appréhender la notion d'incivilité et le lien qui apparaît entre les trois notions que sont citoyenneté, incivilité et délinquance.***

### **3.4.3 Les incivilités sont-elles une défiance à l'ordre public ?**

C'est une large majorité (**82%**) qui voit dans les incivilités une défiance à l'ordre public.

Comme nous l'avons signalé précédemment, les incivilités remettent en cause le bon fonctionnement de notre société ; ainsi elles sont perçues comme un défi à l'ordre public.

Le problème central ne réside pas dans les actes commis mais dans leurs conséquences. Plusieurs travaux sociologiques ont souligné que la multiplication des incivilités, notamment dans un lieu géographiquement limité (exemple : quartier), accroît le sentiment d'insécurité mais aussi la délinquance. De ce fait, les différents actes d'incivilité, mais plus que les actes, les conséquences engendrées par ceux-ci révèlent un caractère de défiance à l'ordre public.

***Attention, il faut cependant souligner la réelle difficulté à évaluer ce phénomène qui n'est pas sans lien avec l'imprécision de sa définition.***

### 3.4.4 La montée des incivilités a-t-elle un lien avec la tolérance vis-à-vis des déviances mineures ?

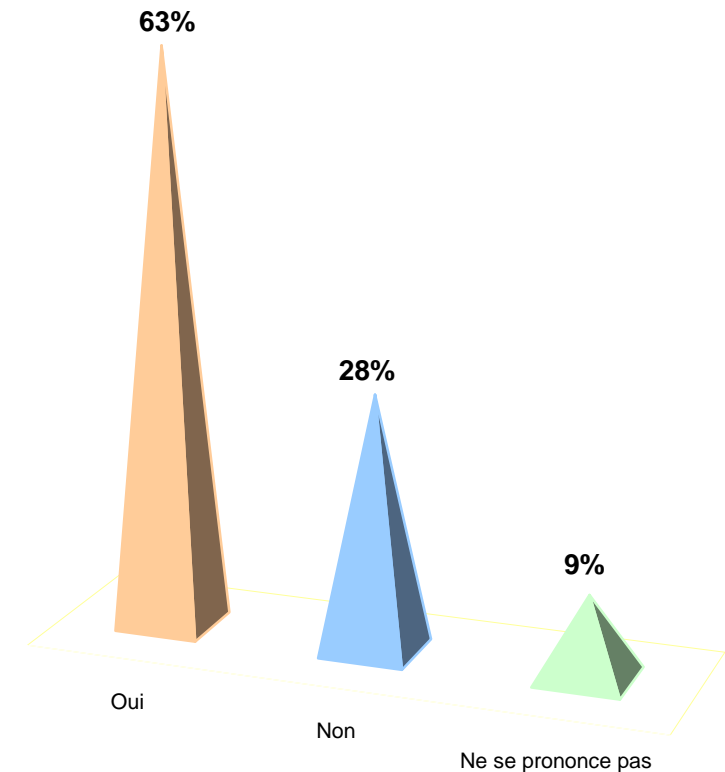
63% des répondants voient dans la montée des incivilités un lien avec la tolérance des déviances mineures.

Il faut souligner la réelle difficulté à évaluer ce phénomène. Les pouvoirs publics sont conscients de cette tolérance vis-à-vis des déviances mineures. Mais les forces de l'ordre ne peuvent réprimer que les infractions prévues par la loi. Or, la plupart des actes d'incivilité ne sont pas considérés comme des délits au sens juridique. La loi a pourtant transformé certaines incivilités en délit, comme par exemple l'occupation des halls d'immeubles.

Le principal problème est de savoir comment réagir face à ces déviances mineures. Prenons l'exemple de la ville de NEW YORK qui, dans les années 90, avait mis en place un système de tolérance zéro vis-à-vis des actes d'incivilité dans le métro. Cela a abouti à une forte baisse des actes d'incivilités ainsi que la délinquance, mais cette politique semble avoir stigmatisé les minorités raciales, dont certains membres ont fait l'objet de graves violations de leurs droits fondamentaux.

Ainsi, la tolérance vis-à-vis des déviances mineures et des actes d'incivilité semble avoir un réel impact sur la hausse de la délinquance et le sentiment d'insécurité. Seulement, les conséquences de cette politique peuvent avoir des effets secondaires à l'encontre des populations parfois démunies, créant une stigmatisation de certaines.

**Les solutions face à ces problèmes paraissent difficiles à élaborer, puisqu'il est nécessaire de rechercher un équilibre afin de lutter contre ces actes sans pour autant instaurer un contrôle permanent.**



### **3.4.5 Les actes d'incivilité conduisent-ils les citoyens à un sentiment de méfiance ?**

Pour **98%** des répondants, les actes d'incivilité conduisent les citoyens à un sentiment de méfiance.

Face aux actes d'incivilité, les liens entre les citoyens s'estompent et une méfiance généralisée semble s'installer. Ces atteintes à l'ordre public mettent en péril les interactions de civilité et remettent en cause la confiance nécessaire à un bon fonctionnement de la société. On peut voir apparaître chez les citoyens un repli sur soi, un retrait de la vie collective (les sociologues évoquent la notion d'« exit ») jugée trop désorganisée et dangereuse, freinant toute participation citoyenne, électorale, associative ou syndicale.

***Il apparaît clairement que la civilité est une condition nécessaire de la citoyenneté et celle-ci est primordiale pour le maintien du caractère apaisé de la société.***

### **3.4.6 La perte de repères chez les jeunes peut-elle entraîner une baisse du civisme donnant lieu à des violences chez les mineurs ?**

Pour **96%** des répondants, la perte de repères chez les jeunes entraîne une baisse du civisme donnant lieu à des violences chez les mineurs.

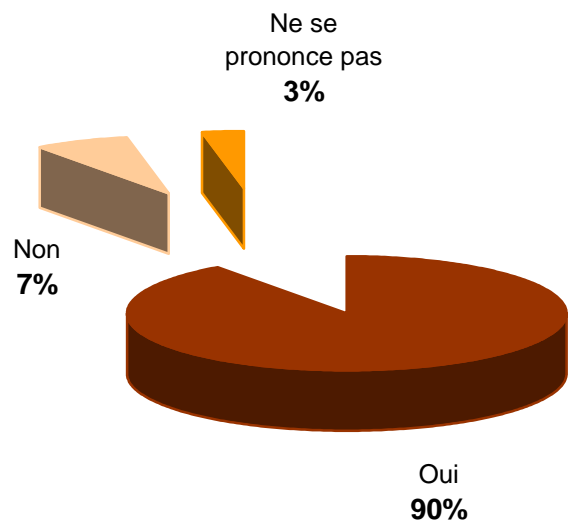
Cette notion de perte de repères pour les plus jeunes n'est pas une notion moderne puisque PLATON dans son ouvrage « La République » formulait déjà ces propos : « *Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus l'autorité de la personne au-dessus d'eux, alors c'est le début de la tyrannie* ». Cette phrase apparaît d'actualité.

De nombreux facteurs sont avancés pour définir cette perte de repères des plus jeunes : la cellule familiale, l'éducation, l'urbanisation, une socialisation plus délicate, le chômage, la perte d'un diffuseur de valeurs... Dans notre société moderne, l'entrée du jeune dans sa vie d'adulte en tant que citoyen actif à part entière se fait plus tardivement qu'autrefois. Actuellement, la situation économique induit souvent un état intermédiaire d'inactivité source de mal-être, et dont parfois, naît une forme de déviance. L'adolescence est une phase de transition importante. Le jeune est en pleine recherche d'identification avec assimilation et mimétisme d'un héros, le plus souvent pris parmi des « stars » qui deviennent ses références. Dans certains cas, il y a un mimétisme du « grand-frère ». Pour les plus jeunes, les héros peuvent être les caïds de la cité.

Les personnalités publiques doivent avoir un rôle important dans le transfert de certaines valeurs humaines et citoyennes. Néanmoins, le prestige social est aujourd'hui davantage lié à l'argent et aux valeurs matérielles qu'au rôle que l'on joue au sein de la collectivité. La construction de l'individu ne s'effectue plus par rapport au groupe, et donc au rôle qu'il devra y tenir, mais par rapport à la satisfaction de désirs immédiats que certains sont prêts à assouvir par la violence.

***La construction du citoyen apparaît donc comme mécaniquement en crise.***

### 3.4.7 La prise de conscience de la citoyenneté et le respect de la civilité peuvent-ils amener une baisse de la délinquance ?



Pour 90% des répondants, la prise de conscience de la citoyenneté et le respect de la civilité peuvent amener une baisse de la délinquance.

Si l'on peut voir que citoyenneté et civilité ont des points communs, elles diffèrent sur un point précis, à savoir la vie dans l'espace public opposée à la vie en privé.

Ces deux notions ne se confondent pas. La citoyenneté a une dimension politique et civique, elle concerne l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs officiels et des contre-pouvoirs au niveau communal ou national. La civilité n'a qu'une dimension civile, interpersonnelle concernant la vie quotidienne des quartiers ou de l'école.

Pourtant, elles sont en partie reliées, notamment dans les conséquences de ces agressions incontrôlées et imprévisibles contre les biens et les personnes. Les individus se sentent alors démunis, dépossédés de toute maîtrise personnelle sur leur environnement social.

Ainsi, ces deux notions peuvent avoir un impact réel sur l'apaisement de la société et notamment au travers d'une baisse des actes d'incivilité et de délinquance.

***La bonne marche de la société peut s'apprécier comme un savant mélange entre citoyenneté et civilité, à savoir un respect de tous face aux espaces publics et privés.***



### **3.4.8 La Lozère est-elle un département préservé de la délinquance ?**

Pour **60%** des personnes interrogées, la Lozère est un département préservé de la délinquance. Il est vrai que notre département occupe au niveau national le 91<sup>ème</sup> rang sur 96 en matière d'atteinte aux personnes et le 93<sup>ème</sup> en matière d'atteinte aux biens (source Préfecture Lozère).

Les derniers chiffres donnés par la Préfecture de Lozère montrent une baisse autant en matière d'atteinte aux biens (-5,5%) qu'aux personnes (-3%) pour 2010 par rapport à l'année 2009. Au vu de ces données, la Lozère semble au niveau national préservée d'une forte délinquance.

Malgré cela, **37%** des personnes interrogées ne voient pas en la Lozère un département préservé de la délinquance. Effectivement, si cette délinquance est faible, elle est tout de même présente sur notre territoire. On dénote 1 077 faits concernant les atteintes aux biens et 245 faits concernant les violences aux personnes.

De plus, avec la forte augmentation des moyens de communication (presse, radio, télévision, Internet...), le rôle des médias dans la perception sociale de l'insécurité a acquis une plus grande importance. Les différentes atteintes aux personnes sont largement relayées par les médias, ce qui semble installer une certaine forme d'insécurité sur tout le territoire français.

***Il en résulte parfois que la peur du délinquant est présente partout, même dans les territoires les plus préservés.***

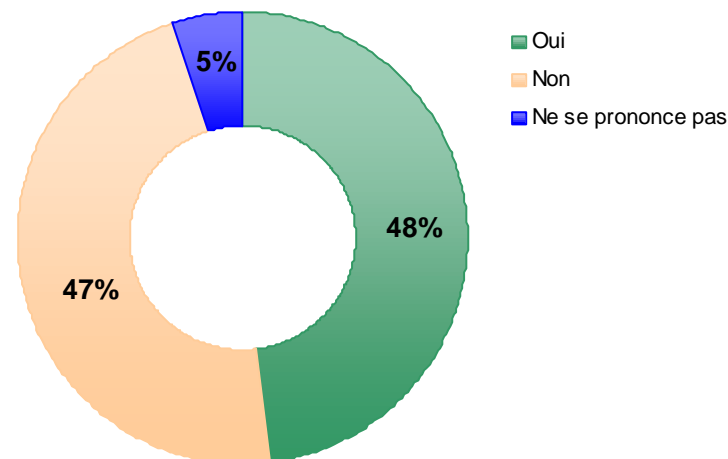
### 3.4.9 La Lozère est-elle épargnée par certaines dérives comme la baisse du civisme, les actes d'incivilité ?

Concernant les actes d'incivilité sur le territoire de la Lozère, les réponses sont plus partagées. En effet, pour 48% des personnes interrogées, la Lozère est épargnée par ces actes, alors que 47% ne voient pas dans la Lozère un département épargné par les actes d'incivilité.

Dans le cadre de cette question, l'analyse est plus difficile à réaliser car il n'y a pas de chiffres concernant les actes d'incivilité. Cette notion englobe différents comportements dont la plupart ne sont pas pénalement sanctionnés, donc aucune possibilité de consulter une base de données auprès des forces de l'ordre public.

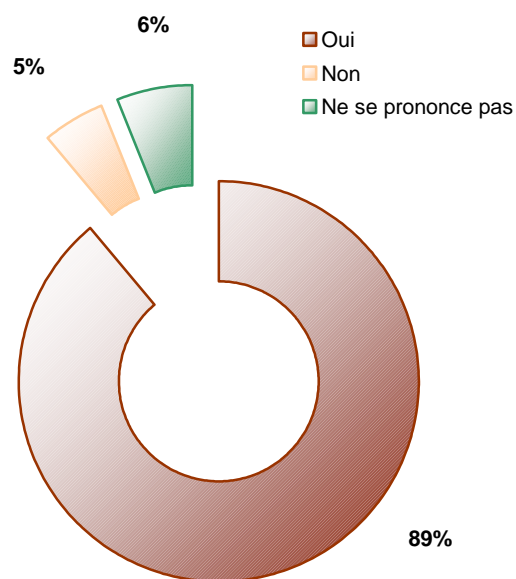
C'est clairement le ressenti de chaque répondant face à des actes comme le manque de respect, le bruit dans les immeubles... qui ressort, et on peut se rendre compte que le bilan est beaucoup plus contrasté que précédemment avec la question concernant la délinquance sur le territoire de la Lozère.

Ces nuisances sociales, comme les nomme Sébastien ROCHÉ, semblent plus ressenties sur notre territoire que les actes délictuels, ce qui apparaît normal puisqu'il s'agit d'actes très variés et rencontrés par tous les citoyens lors de leur rapport de cohabitation.



## 3.5 La vision citoyenne face à la dégradation écologique, l'écocitoyenneté

### 3.5.1 En tant que citoyen, êtes-vous sensible à la notion d'écocitoyenneté ?



89% des répondants se disent sensibles à la notion d'écocitoyenneté, 5% se sentent comme non concernés par cette notion.

Le mot écocitoyenneté est bâti sur l'assemblage de l'abréviation de « éco » pour écologie et du mot citoyenneté.

L'écocitoyen a conscience d'appartenir à un territoire qui garantit son existence, qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement.

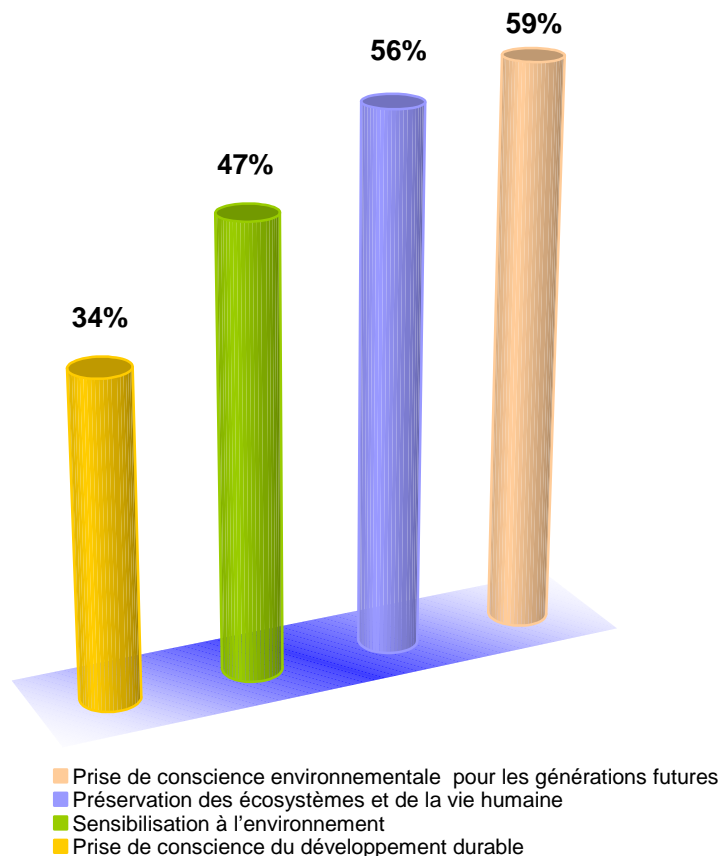
L'écocitoyenneté est un concept relatif à un homme ayant intégré la nécessité de protéger l'environnement dans sa vie quotidienne. Il participe aux choix politiques dans le cadre de la démocratie et adhère à un contrat social plus respectueux de l'environnement.

Face à ces résultats, on s'aperçoit de la prise de conscience des lozériens face à la question écologique puisque plus des 4/5<sup>ème</sup> des répondants se sentent concernés par l'écocitoyenneté.

Sans doute la physionomie de notre territoire composé de nombreux espaces naturels n'est pas étrangère à cette prise de conscience écologique.

***On peut voir, dans ce cadre précis, poindre le désir de protéger cet « héritage naturel ».***

### 3.5.2 Parmi ces propositions, laquelle définit le mieux pour vous l'écocitoyenneté ?



Au travers des quatre réponses qui étaient proposées, deux réponses sont mises en avant par le panel, à savoir la prise de conscience environnementale pour les générations futures (59%) et la préservation des écosystèmes et de la vie humaine (56%). Ces deux réponses mettent en lumière les priorités des répondants : les effets directs et futurs du changement environnemental sur l'homme.

L'écocitoyen est perçu par le panel comme une personne qui a pour priorité de stopper la dégradation environnementale du fait de l'impact qu'elle a sur l'humain afin de laisser à ses enfants une terre plus saine.

Aux différentes questions posées, la prise de conscience du développement durable arrive en dernière position avec 34%, mais il est vrai que le développement durable apparaît comme le plus contraignant puisqu'il sous-entend un réel changement, notamment dans notre façon de consommer. A cela se rattachent toutes les énergies renouvelables avec, par exemple, l'arrêt de production d'énergie électrique par le biais de centrales nucléaires au profit de nouveaux moyens de production plus propres (éoliennes, panneaux solaires...).

L'écocitoyenneté a également un impact direct sur les finances des écocitoyens. Prenons l'exemple de la voiture qui, malgré les aides financières de l'Etat (exemple des voitures hybrides) représente un investissement conséquent pour les ménages.

**Face à ces questions d'ordre environnemental, les répondants se sentent clairement concernés par les problèmes écologiques dans leur vie de tous les jours et leur avenir. Seulement, la préservation de l'avenir des générations futures passe par une modification de notre mode de vie, ce qui parfois est le plus dur à réaliser et surtout à faire admettre aux différents citoyens.**

### 3.5.3 Un écocitoyen a-t-il le devoir d'assurer la protection de l'environnement par ses actions quotidiennes ?

Plus de **90%** des personnes interrogées affirment qu'un écocitoyen a le devoir d'assurer la protection de l'environnement par ses actions quotidiennes.

Le citoyen a des devoirs envers la planète sur laquelle il vit, et l'environnement dans lequel il évolue. Ces devoirs sont indispensables car ils sont les garants du maintien des ressources vitales de la Terre. Il s'agit donc pour chaque citoyen de se comporter en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours.

L'écocitoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature, consomme de façon responsable, sensibilise son entourage aux éco-gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements. Ces différentes démarches s'inscrivent ainsi dans une démarche globale de développement durable.

Au travers de cette question, nous avons demandé à notre panel quels étaient les droits et devoirs d'un écocitoyen.

**88%** des personnes interrogées signifient avoir le devoir de ne pas polluer l'environnement. Ceci montre la prise de conscience des citoyens face à la pollution de l'environnement. De plus, les répondants ressentent de réels devoirs face à ce problème ; on voit apparaître une réelle démarche écocitoyenne. Mais en tant qu'écocitoyens, les répondants affirment qu'il en découle pour eux la mise en place de certains droits. Pour **64%** d'entre eux, ils ont le droit de jouir d'un environnement sain.

On voit naître une prise de conscience des personnes interrogées face à la notion d'écocitoyenneté. Il en résulte pour eux l'acceptation de devoirs à respecter en tant qu'écocitoyens, mais ils attendent en retour une protection de leurs droits en tant qu'écocitoyens. **43%** des interrogés signifient avoir le droit de respirer un air pur.

En conclusion, les spécialistes définissent les droits et devoirs de l'écocitoyen en  cinq points  :

- Prise en compte dans ses actions de tous les jours, des conséquences que ses actes sont susceptibles de produire sur l'environnement dans le présent, mais aussi à moyen et long terme ;
- Réalisation au cours de sa vie quotidienne des actions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement ;
- Reconnaître la portée écologique de tous les actes et gestes quotidiens, ainsi que limiter les effets nuisibles de ses actes et gestes sur l'environnement ;
- Reconnaissance des droits et devoirs envers l'environnement ;
- Adoption d'une démarche de vie respectant la nature (cette démarche comporte des responsabilités tant individuelles que collectives des écocitoyens).

### **3.5.4 L'écocitoyenneté facilite-t-elle la sensibilisation à la préservation de l'environnement ?**

Pour **84%** des personnes interrogées, l'écocitoyenneté facilite la sensibilisation à la préservation de l'environnement.

L'écocitoyenneté consiste en une prise de conscience et un engagement des citoyens quant au rôle qu'ils doivent jouer dans la gestion durable des ressources naturelles et dans l'amélioration de leur cadre de vie. Cela se traduit au plan individuel et collectif par l'exercice des droits et l'observation des devoirs en matière de préservation de l'environnement à travers la prise de conscience, la responsabilité individuelle ou collective, le développement des capacités.

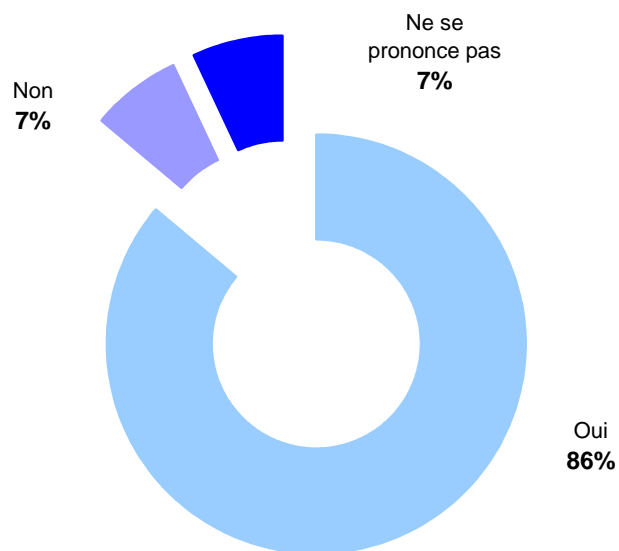
L'éducation relative à l'environnement vise à façonner des citoyens bien informés en matière d'environnement, des individus bien informés pour être en mesure de connaître et de prendre soin de leur environnement, avec ou sans l'aide de quelqu'un d'autre.

L'écocitoyenneté appelle à la responsabilité de l'individu vis-à-vis de son environnement. Cette responsabilité concerne d'une part la relation avec autrui et, d'autre part, la relation avec les générations futures. On peut inclure la relation avec la nature au sens large du terme. L'appel à la responsabilité des individus est la priorité. Cette responsabilisation requiert pour l'individu la nécessité de reconnaître la portée écologique de tous les actes et gestes quotidiens qu'il pose, de chercher à limiter leurs effets nuisibles sur l'environnement et d'entreprendre des actions de sauvegarde et de restauration. La responsabilisation induit un engagement des citoyens quant au rôle qu'ils doivent jouer dans la gestion durable des ressources naturelles et dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Il apparaît clairement que l'écocitoyen a un rôle significatif à jouer quant à la sensibilisation et la protection de l'environnement au travers de sa prise de conscience environnementale en tant qu'écocitoyen et sa responsabilisation face au développement durable.

***L'écocitoyenneté est réellement un des atouts majeurs pour la prise de conscience mais surtout la sensibilisation au problème écologique.***

### 3.5.5 Un écocitoyen doit-il défendre la protection de l'environnement face aux autorités ?



86% du panel jugent qu'un écocitoyen doit défendre la protection de l'environnement face aux autorités.

Le principe de responsabilité de l'écocitoyen engage les personnes et les collectivités quant à leurs impacts sur l'environnement. Cependant, même s'il est reconnu que l'écocitoyenneté doit reposer sur l'individu, cela ne doit pas pousser les autorités publiques et même les décideurs privés à se décharger de leur propre responsabilité. En effet, les institutions nationales ont la responsabilité d'aider les individus et les groupes sociaux à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes qui peuvent survenir en cas de mauvaise gestion.

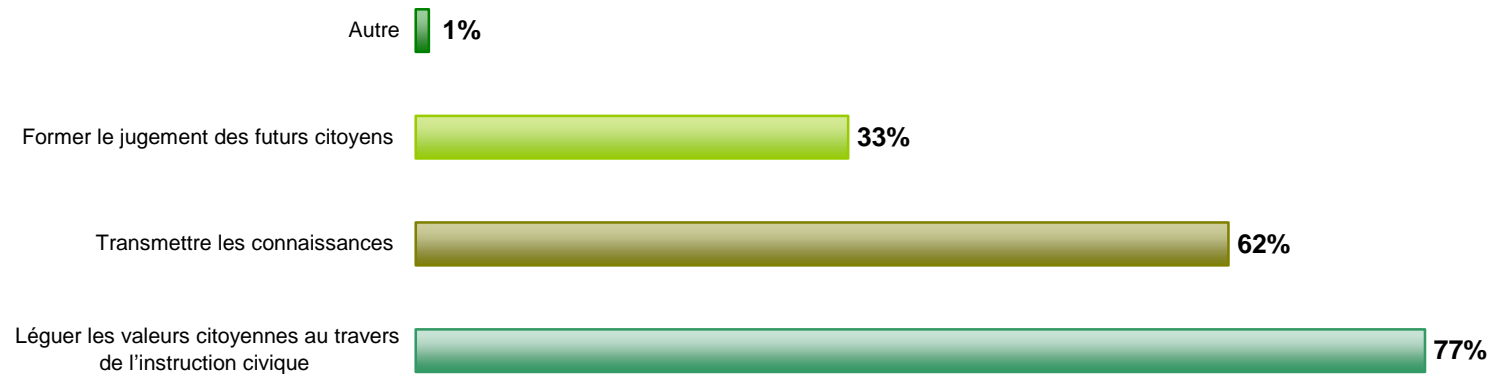
Un effort permanent d'information et surtout de formation des populations leur incombe.

L'écocitoyen a également en retour des responsabilités face aux autorités, notamment avertir les institutions nationales face aux réalités écologiques qu'il constate. Il se doit de vérifier que les différentes mesures nécessaires à la préservation de l'environnement sont mises en place.

***On s'aperçoit que la dualité individu et pouvoir public est primordiale pour la bonne marche de la protection environnementale.***

## 3.6 L'école, le creuset de la citoyenneté

### Le rôle de l'école face au futur citoyen



Pour 77% des personnes interrogées, l'école a pour rôle de former le jugement des futurs citoyens. Avec cette interrogation, il est mis en avant que l'école a un rôle central face au futur citoyen.

Alain TOURAINE et Manuel CASTELLS disaient : « *Pour former ces individus égaux et différents, capables de vivre ensemble dans des sociétés en réseaux, multiculturelles, il ne faut pas compter sur les familles, les médias ou les églises. Il faut donc se reporter largement sur l'école afin qu'elle mette en œuvre cette éducation à la civilité et à la citoyenneté* ».

Ainsi, il ressort que l'école a pour mission de transmettre et de construire des savoirs, mais elle a également pour objectif de préparer l'adulte de demain à vivre dans sa société. Outre l'apprentissage de savoirs, on demande aussi à l'école de transmettre des valeurs et des normes de comportement, de créer du lien social et de former des citoyens.



Les axes que l'école doit privilégier si elle veut s'engager dans une éducation à la citoyenneté ont été répertoriés par le bureau international du travail (BIT) :

### **a) Les droits humains**

C'est l'axe organisateur de l'éducation à la citoyenneté. Ce sont des règles qui organisent les rapports entre les hommes, ils permettent un mieux vivre ensemble, rendent possible la relation entre l'éthique personnelle de chacun et les lois qui régissent les rapports sociaux. Ce sont donc les valeurs vers lesquelles tendent les volontés humaines. Le citoyen doit connaître les concepts et le contenu des droits de l'homme dans les textes juridiques, les valeurs de justice, de liberté, de solidarité, etc. Il doit les promouvoir à travers le respect de soi, de l'autre, à travers le règlement intérieur dans la vie associative à l'école, assumer ses responsabilités, user de la liberté d'expression à travers le journal scolaire, le conseil de classe...

### **b) La démocratie**

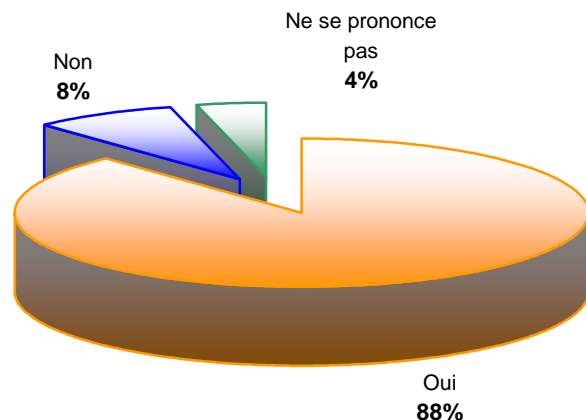
C'est un ensemble de valeurs que chaque personne peut s'approprier, transformer selon son génie propre, les adapter. C'est un système social, politique, qui restitue libertés et pouvoirs de décisions pour l'ensemble des acteurs sociaux, qui reconnaît les décisions émanant du dialogue institutionnalisé, prônant l'initiative et l'exemplarité. Elle suppose le respect des libertés publiques et la séparation de pouvoirs, des élections libres et périodiques. Elle est liée aux droits humains, leur offre un cadre, mais le respect des droits humains entraîne aussi la démocratie. A l'école, en classe, la participation des élèves doit être effective dans toutes les structures comme les clubs, la coopérative, le conseil de coopération, etc.

### **c) La paix**

C'est une situation où les conflits sont réglés par la non violence. Elle est liée aux droits de l'homme et à la démocratie. C'est la résultante d'un ensemble de conduites démocratiques inspirées de droits humains. Elle naît du respect de droits humains, du développement, du respect de l'environnement. En classe, à l'école, certaines activités devraient la favoriser comme la coopération, les séances de résolution non violente des conflits, etc.

***Toutes ces dimensions de l'éducation à la citoyenneté sont interdépendantes et montrent son caractère global. Ainsi, le rôle de formateur du futur citoyen dévolu à l'école semble prépondérant pour la réalisation d'une société démocratique et apaisée.***

### 3.6.2 La France connaît-elle actuellement une crise de la culture civique traditionnelle ?



Pour 88% des répondants, la France connaîtrait une crise de la culture civique traditionnelle.

Il apparaît au travers de diverses études que la culture civique (et notamment la notion de civisme qui en découle) soit en crise dans notre société moderne. Plusieurs sociologues avancent que ceci résulterait :

- d'une part, l'individualisme a envahi notre société avec le progrès matériel,
- d'autre part, le sens du bien commun n'est pas inné chez les enfants, il faut le faire découvrir progressivement aux jeunes.

L'éducation civique a été rétablie à l'école et au collège avec un programme redéfini et des horaires propres depuis 1985. En effet, l'enfant qui découvre la vie a instinctivement le sens de sa propriété, il est naturellement égoïste, il faut lui apprendre la notion de vie en société et les règles qui en découlent.

La culture, ou plutôt l'éducation civique, c'est d'abord l'acquisition de certains réflexes et d'un savoir : respecter les espaces publics, les murs, traverser au vert ou sur les passages piétons, payer son billet de transport... Ainsi, par le biais de l'éducation civique, on recherche l'acquisition d'un certain état d'esprit civique. C'est tout petit qu'il faut apprendre à l'enfant à respecter et à promouvoir le bien commun. En grandissant, cette notion doit être approfondie, élargie et consolidée.

Il ressort que l'école, la famille ou encore le sport ou les mouvements de jeunesse sont des lieux privilégiés où se forment l'acquisition et le savoir du futur citoyen. L'école (après la famille) est l'endroit par excellence de la socialisation et de l'initiation au civisme. Ceci passe par le biais de l'éducation civique dont le but est d'instruire et de former les citoyens de demain. L'éducation civique dépasse le simple cadre de l'instruction et s'implique davantage dans la vie de tous les jours.

Au lycée, on parle depuis 2001 d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), qui est un enseignement spécifique. Malheureusement il apparaît que cet enseignement est souvent délaissé. Les professeurs d'histoire géographie utilisent fréquemment ces créneaux horaires pour enseigner la méthodologie de la matière ou pour mettre en œuvre des projets de classe.

Il serait trop simple de rejeter toute la faute sur l'école face à cette crise de la culture civique. Un autre acteur joue un rôle primordial dans la transmission des connaissances civique en direction du citoyen de demain, il s'agit de la famille. Or, face aux différents formats familiaux dans notre société actuelle (divorce, famille monoparentale...), la transmission du savoir semble plus difficile qu'auparavant.

Pour le panel (88%), une crise de la culture civique semble effective dans notre société moderne.

***Nous avons mis l'accent sur les deux acteurs principaux que sont la famille et l'école, mais on peut y inclure également d'autres acteurs comme les clubs de sport, les associations, la télévision...***

## 3.7 La citoyenneté, un garant des droits du citoyen

### 3.7.1 En tant que citoyen, pensez-vous avoir des droits et des devoirs à respecter ?

C'est l'unanimité des répondants qui pensent avoir des droits et devoirs en tant que citoyen.

Comme nous l'avons vu précédemment, chaque citoyen a des droits et des devoirs que nous pouvons classer en 3 catégories :

- **Droits et devoirs politiques** : droit de vote pour tous les citoyens (hommes et femmes de plus de 18 ans), droit d'éligibilité, devoir de civisme qui fait que le citoyen se doit d'exercer sa responsabilité politique.
- **Droits et devoirs socio-économiques** : droit à la protection sociale, droit à la sécurité sociale, droit lié au travail qui se traduit par le versement de prestations sociales diverses (assurance chômage, retraite, RSA, congés de maternité...) et par la fixation d'un SMIC, droit de solidarité nationale, devoir de payer de l'impôt pour financer les activités de l'Etat comme les cotisations sociales obligatoires.
- **Droits et devoirs civils** : droit de créer une association ou d'y participer, droit d'appartenir à un syndicat, droit de manifester, droit de faire grève, libertés de conscience (ou opinion), liberté d'expression, devoir d'exercer ce droit dans la limite.

***Les personnes interrogées sont conscientes qu'en tant que citoyens français, elles ont des droits et devoirs attachés à leur citoyenneté, et qu'il en découle surtout un devoir de les respecter.***

### **3.7.2 Les moyens d'intervention du citoyen s'exercent-ils seulement au travers de son droit de vote ?**

Pour **95%** des personnes interrogées, le droit de vote n'est pas le seul moyen d'intervention (on pourrait même parler de moyen d'expression) du citoyen dans l'espace public.

En République, ce n'est pas le citoyen seul, isolé, qui est un acteur de la vie politique. Il n'y a de République que tant que les citoyens constituent sa base et ont toujours leur mot à dire quelle que soit la voie empruntée pour cela.

Cette question des moyens d'intervention du citoyen dans une république en débat ne s'inscrit pas dans une lecture de la Constitution, telle qu'elle était et telle qu'elle devient. La formulation doit être recomposée : les moyens d'intervention des citoyens dans le débat public sont des droits. Le pluriel s'impose, ce n'est pas le citoyen qui est un acteur dans le système républicain mais bien les citoyens (ensemble des citoyens, unité du corps social, solidarité sociale, association politique).

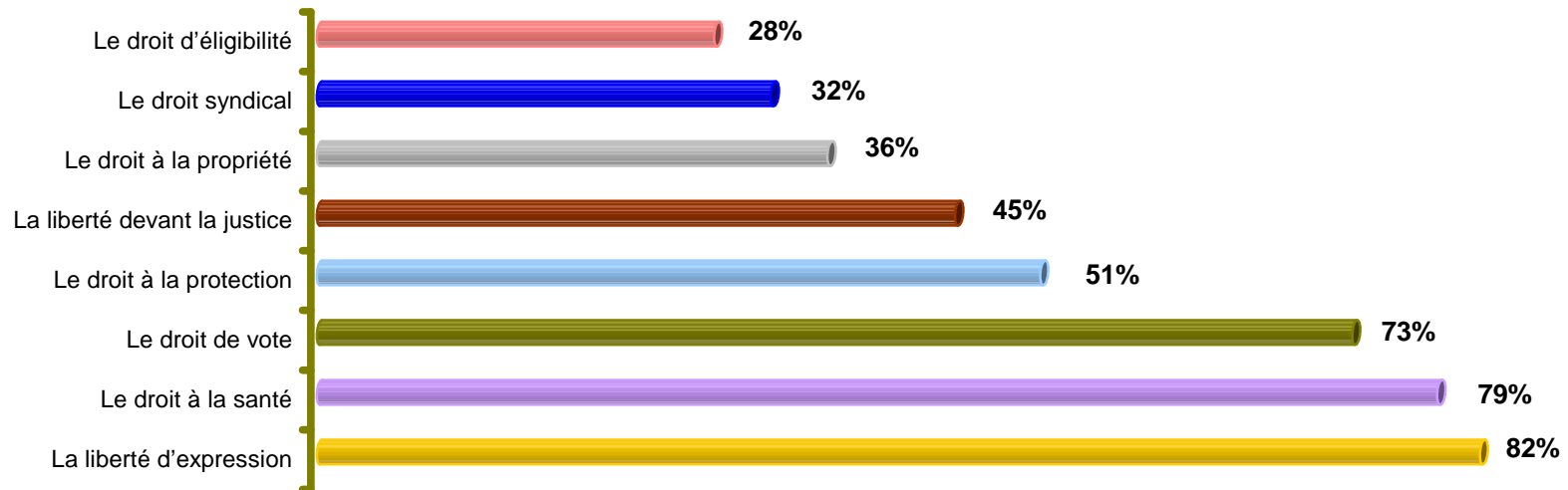
Dans le cadre des moyens d'intervention des citoyens dans l'espace public, outre l'exercice de leur droit de vote qui apparaît comme le droit privilégié des citoyens, on ne saurait limiter les moyens d'expression des citoyens à ce simple droit, on peut ranger également dans cette catégorie d'autres droits qui sont en possession des citoyens, à savoir le droit de pétition et le référendum qui sont des moyens d'intervention. On peut ajouter également les réclamations et les observations adressées aux institutions de la République par des particuliers. On pourrait citer l'exemple des lettres et rapports non officiels envoyés aux services du Conseil constitutionnel. Ce ne sont pas de véritables droits reconnus par la Constitution, mais des moyens qui sont à la disposition des citoyens pour pouvoir s'exprimer face aux pouvoirs publics.

Pour terminer, on peut citer les droits et libertés qui sans être reconnus comme des moyens d'intervention des citoyens dans l'espace public, sont des corollaires permettant aux citoyens d'intervenir et de s'exprimer face aux pouvoirs publics : droit d'association, de réunion, de manifestation, de contestation politique ou syndicale...

Ainsi, c'est un arsenal de droits qui est mis à la disposition des citoyens pour s'exprimer et intervenir dans l'espace public.

***Mais un problème peut être soulevé. Si les citoyens disposent de ces différents droits, leur utilisation peut s'avérer parfois difficile voire impossible matériellement. On retrouve ici la dualité entre détention d'un droit et mise en œuvre de celui-ci.***

### 3.7.3 Quels sont pour vous les droits les plus importants attachés à la citoyenneté ?



Après avoir énuméré les différents droits en possession du citoyen, nous avons souhaité savoir quels étaient les droits considérés comme les plus importants par notre panel.

Il en ressort qu'un premier groupe se détache, composé de la liberté d'expression (82%), le droit à la santé (79%) et enfin le droit de vote (73%). Un deuxième groupe comprend le droit à la protection (51%) et la liberté devant la justice (45%). Pour terminer, le troisième et dernier groupe comprend le droit à la propriété (36%), le droit syndical (32%) et le droit d'éligibilité (28%). On ressent un réel attachement du panel à la liberté d'expression, droit fondamental dans notre société.

De plus, en France, la liberté d'expression est attachée à une période clé de notre histoire, la Révolution française. Mais attention, même si la liberté d'expression est un droit fondamental, il ne s'agit pas d'un droit absolu. On peut expliquer cela par l'idée que : « *la liberté de chacun doit s'arrêter là où commence celle des autres* ». Ainsi, la liberté de tout dire et dans n'importe quelle situation pourrait restreindre la liberté d'autrui. C'est la position retenue par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *garantit la liberté de parler, d'écrire et d'imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté par la loi* ». Ce principe a été également suivi par la Convention européenne des droits de l'homme dont l'article 10, paragraphe 2, précise que : « *l'exercice de ces libertés... peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi...* ».

Il est intéressant d'analyser le pourcentage réalisé par le droit à la santé qui arrive en deuxième position avec 79%. Il est vrai que la France a une vision propre à elle de ce droit. En effet, l'alinéa 11 du préambule de la Constitution de 1946 proclame que : « *la Nation garantit à tous notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs* ». De plus, se sont rajoutées des lois importantes comme la loi VOYNET sur l'aménagement et le développement durable du territoire qui pose le principe d'un égal accès aux soins quelle que soit la localisation sur le territoire. Ensuite, en 1999, est intervenue la loi portant création de la couverture maladie universelle (CMU). Ces deux textes ont fait l'objet d'une décision du Conseil constitutionnel (23 juillet 1999) qui contient deux apports majeurs :

- la reconnaissance du droit à la santé et à l'égalité devant l'accès aux soins,
- la qualification du droit à la santé comme objectif constitutionnel.

Mais, le Conseil constitutionnel a indiqué que ce principe du droit à la santé devait être concilié avec d'autres principes, notamment celui de la liberté individuelle et celui de la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Aussi constitutionnel soit-il, le droit à la santé a donc un caractère relatif.

Pour conclure, le citoyen français a des droits qui sont notamment protégés par la Constitution, même si ces droits ont une valeur constitutionnelle dont la portée demeure toutefois relative du fait de la nécessité de concilier ces différents droits entre eux.

***Il paraît important de prendre en compte ce fait pour le citoyen. En effet, il est nécessaire qu'il réalise qu'un droit, aussi constitutionnel soit-il, ne s'imposera pas toujours face à un autre droit. Ainsi aucun droit n'est jamais totalement acquis.***

### 3.7.4 Selon vous, vos droits en tant que citoyen sont-ils bien protégés ?

Comme on a pu le voir précédemment, le citoyen a en sa possession de nombreux droits à la fois politiques, socio-économiques et civils. Mais selon **59%** des personnes interrogées, ces droits ne bénéficieraient pas d'une protection suffisante. En effet, seulement **39%** du panel pensent que les droits du citoyen sont bien protégés.

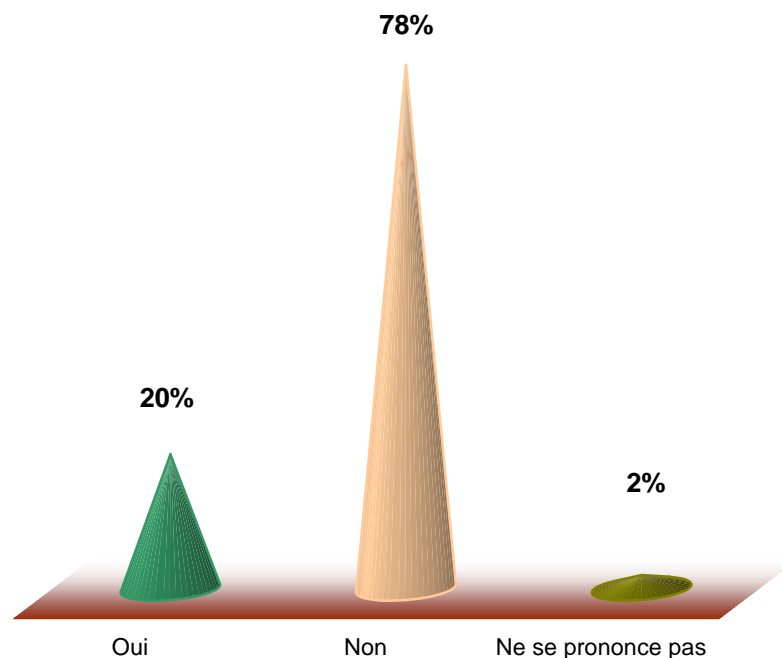
Cette réponse négative du panel peut paraître surprenante car les moyens de protection des droits du citoyen existent :

- L'affirmation des droits du citoyen dans des textes solennels constitue un premier élément de protection. En effet, reconnaître des droits de manière très officielle rend plus difficile leur violation caractérisée. Il s'agit notamment de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, du préambule de la Constitution de 1946, de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950. En France, cette affirmation solennelle se double du rôle du Conseil constitutionnel. Depuis sa décision du 16 juillet 1971 de donner à la Déclaration de 1789 et au préambule de 1946 une valeur constitutionnelle, il vérifie que les lois respectent les droits définis par ces textes.
- L'existence de juges indépendants, disposant de réels pouvoirs, est un moyen important de protéger les droits des citoyens. Il est essentiel, lorsqu'un droit fondamental n'est pas respecté, que les citoyens puissent se tourner vers une autorité capable de constater cette violation et de la sanctionner. Par ailleurs, les citoyens français peuvent également s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme, juridiction dépendant du Conseil de l'Europe, afin de faire sanctionner les insuffisances éventuelles de la France en matière de protection des libertés.
- Enfin, la mobilisation des citoyens eux-mêmes est aussi un moyen de protéger leurs droits. A travers des associations, des organisations non gouvernementales, par des pétitions, des manifestations, les citoyens contribuent à la défense de leurs libertés.

***La réponse du panel peut apparaître surprenante, car les moyens de protection des droits du citoyen sont présents. Mais sans doute que la vision du panel dépasse le simple cadre juridique.***



### 3.7.5 Aujourd'hui, est-il facile pour un citoyen d'exercer ses différents droits ?



Selon 78% des personnes interrogées, il n'est pas facile pour un citoyen d'exercer ses droits.

Il est certain que la citoyenneté est en premier lieu un statut juridique. Ce statut comprend avant tout le droit de vote et le droit d'éligibilité, mais aussi un ensemble de droits et libertés dont les citoyens doivent pouvoir jouir sans d'autres entraves que celles fondées sur l'intérêt général. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, il ne paraît pas suffisant que les citoyens disposent de droits, il semble nécessaire qu'ils les exercent.

Or selon notre enquête, seulement 20% des personnes pensent qu'il est facile pour un citoyen d'exercer ses droits.

Pourquoi 78% des personnes pensent qu'il est difficile pour un citoyen d'exercer ses différents droits ?

Plusieurs solutions sont avancées notamment dans le cadre de la participation active des citoyens. A l'heure actuelle, nos sociétés semblent atteintes d'une certaine apathie citoyenne. Prenons l'exemple de l'abstention de plus en plus massive lors des élections, c'est un signe inquiétant du retrait des citoyens de la vie publique. Attention, pour certains l'abstention est vécue comme un moyen de « faire pression » sur les politiques, une pression toute relative quand on sait que l'impact médiatique se dissipe finalement assez rapidement.

Donc, plus qu'une difficulté à exercer ses droits, le citoyen d'aujourd'hui semble prendre la direction d'un processus de désengagement. Les chiffres le montrent, le taux de syndicalisation a été divisé par quatre en cinquante ans, l'abstention électorale atteint des niveaux records. Dans les associations, en cinq ans, le pourcentage d'adhérents actifs est passé de 59% à 48%.

Pourquoi un tel désengagement du citoyen ?

Pour certains, le citoyen se serait aujourd'hui effacé devant le consommateur. Qui plus est, il semble plus aisé de trouver la satisfaction dans les cercles restreints plutôt que de chercher à comprendre la société dans son ensemble. Dans notre société éclatée, l'individu semble s'éloigner du sentiment d'appartenance à une communauté unie.

Pour d'autres, ils perçoivent ce désengagement comme lié à la complexité et la diversité des problèmes de notre société entraînant le citoyen à cultiver un sentiment d'impuissance.

Ainsi, il paraît difficile d'analyser la cause exacte des réponses du panel face à la difficulté qu'ils ont à exercer leur droit.

***S'agit-il de dilettantisme, de désintérêt, de fatalisme ou bien d'un manque de volonté générale ?  
La question est posée.***

## 3.8 Conclusion

### 3.8.1 *Etre citoyen aujourd'hui, c'est se soucier de quels problèmes ?*

Pour cette question, trois réponses étaient proposées au panel.

Le niveau le plus proche du citoyen, à savoir les problèmes de sa commune, arrive en tête avec **62%** des réponses. On trouve ensuite les problèmes de la vie politique étatique avec **48%** des réponses, et les problèmes de la vie associative de sa région **42%**.

Pour le citoyen, les problèmes de sa commune sont plus facilement quantifiables que les problèmes régionaux ou encore nationaux, puisqu'ils le touchent souvent directement. En effet, le citoyen peut assister aux délibérations de son conseil municipal, consulter ses délibérations ou consulter les budgets de sa commune.

***On pourrait avancer une forme de logique géographique à ses résultats.***

***Nous sommes dans un territoire rural qui est souvent plus attaché à ses communes que dans les plus grands départements.***

### **3.8.2 La citoyenneté représente-t-elle quelque chose d'important pour vous en tant que français ?**

**95%** du panel affirment que la citoyenneté représente une chose importante pour eux en tant que français.

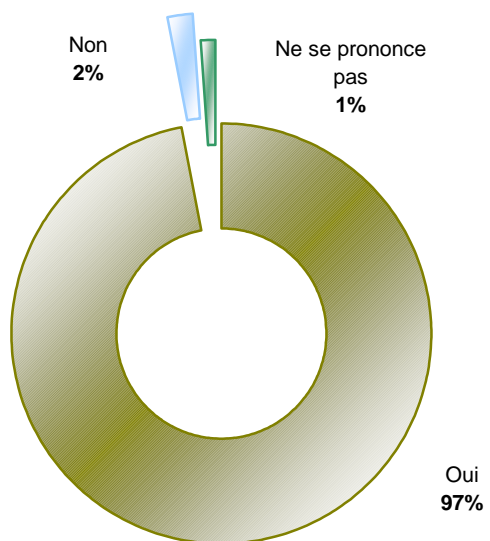
Seulement **4%** n'attachent pas d'importance à la citoyenneté en tant que français.

Ces réponses reflètent l'attachement du panel à leur statut de citoyen, l'histoire, les droits, les devoirs, l'histoire commune qui découle de la citoyenneté.

Cette réponse nous amène à la genèse de la citoyenneté. Les Athéniens voyaient la citoyenneté comme quelque chose de très fermé. L'attribution de la citoyenneté était extrêmement rare. La plupart des Athéniens n'avaient que peu d'attachement à cette notion.

***Aujourd'hui, tout homme ou femme de nationalité française, majeur et jouissant de ses droits civiques, est un citoyen et c'est en cela que l'homme s'est rapproché et a souvent défendu sa citoyenneté dans l'histoire.***

### 3.8.3 Vous sentez-vous citoyen français ?



97% des personnes interrogées se sentent citoyens français.

Seulement 2% disent ne pas se sentir citoyens français.  
Dans ces 2%, certaines n'ont peut-être pas la citoyenneté française d'où leur réponse.

1% ne s'est pas prononcé.

**Une très large majorité des répondants affirme se sentir citoyen français.**

# **4. REFLEXIONS ET PROPOSITIONS**

## **4.1 Difficulté d'appréhension de la notion de citoyenneté**

Même si **79%** des répondants pensent pouvoir définir la notion de citoyenneté, la difficulté à la définir est mise en évidence.

**75%** du panel pensent que l'on devient citoyen dès la naissance, ce qui est faux.

**78%** pensent que la nationalité française n'est pas nécessaire pour être un citoyen. Or l'accès à la citoyenneté se confond à la jouissance de la nationalité.

***Ainsi, il apparaît primordial d'informer la population sur les éléments fondateurs de la citoyenneté ainsi que les droits et devoirs qui en découlent. La création d'un livret explicatif sur ce sujet pourrait être envisagée. Il serait mis à disposition des scolaires et de la population.***

## **4.2 Reconnaissance d'une crise de la culture civique**

A la lecture des résultats de cette question, la première impression est d'incriminer l'école. Cependant, elle est loin d'être la seule responsable face à la perte de repères des jeunes.

***Tous les acteurs de la jeunesse et surtout le noyau familial se doivent de trouver des solutions pour lutter et redonner aux jeunes le désir de se fonder en tant que futur citoyen.***

### **4.3 La lutte contre l'incivilité**

Il ressort de notre enquête la perception d'actes d'incivilité en Lozère. Se pose la question de savoir quels moyens peuvent être mis en oeuvre pour lutter contre ces différentes nuisances.

Une nouvelle fois, acteurs et travailleurs sociaux, représentants de l'Etat, se doivent de travailler ensemble pour une meilleure analyse du problème. Le but est avant tout de trouver les solutions les mieux adaptées et éviter une répression trop forte qui peut avoir un effet inverse.

***Nous devons faire confiance aux pouvoirs publics qui sont à même de concilier valeurs morales et égalité entre citoyens.***





**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA LOZERE**  
Rue de la Petite Roubeyrolle - B.P. 6 - 48001 MENDE CEDEX  
Tél. 04 66 65 10 85 – Fax 04 66 65 79 90  
E-mail [udaf48@wanadoo.fr](mailto:udaf48@wanadoo.fr)